



— université
— lumière
— LYON 2

Compte financier

2025



Préambule

Le compte financier (CF) 2025 montre les premiers signes d'un redressement financier de l'établissement, avec un déficit comptable ramené à 0,523 M€, en nette baisse par rapport à celui du CF 2024 (1,7 M€), et une trajectoire très positive en termes de ressources propres. Pour autant, le ratio de masse salariale sur les produits encaissables (ratio Dizambourg), qui se situe à hauteur de 86 % au CF 2025, dépasse toujours le seuil réglementaire de 85 % même s'il se situe à un niveau légèrement plus favorable que celui fixé dans le cadre des CRE qui était de 86,4 %. C'est ce dépassement, observé au BI 2026 (86,8 %), qui entraîne la mise en œuvre réglementaire d'un plan de retour à l'équilibre financier (PREF) qui devra être voté au Conseil d'Administration (CA) du 29 mai 2026.

Si l'État a fini par entendre les appels à l'aide des universités, qui ont quasiment toutes présenté un budget initial (BI) 2026 en déficit, en acceptant de compenser la hausse du taux de CAS Pensions à hauteur de 120 % pour notre établissement et le déploiement du nouveau régime de prestation sociale complémentaire (PSC), il est important de rappeler que l'impact des mesures nationales décidées ces dernières années (dont les mesures salariales issues du relèvement du point d'indice survenu en 2022, les « mesures Guérini » adoptées en 2023 et d'autres mesures nationales en termes d'indemnités de fin de contrat, de forfait télétravail ou de forfait mobilité durable) n'ont été compensées par l'État que de manière partielle et retardée. Ces mesures conduisent à constater un reste à charge pour l'Université de l'ordre de 3 M€ sur le seul exercice 2025, et de 10,4 M€ en cumulé sur la période 2022-2025.

Les universités, à commencer par l'Université Lumière Lyon 2, ne sont donc pas mal gérées mais sont toujours sous-financées.

Du côté des dépenses, le CF 2025 conduit à observer une importante hausse entre 2024 et 2025 (+12,9 M€ en crédits de paiement), qui s'explique principalement par les investissements liés à l'opération La Ruche et par les dépenses de personnel, affectées par la hausse du taux de CAS Pension. Cette hausse ne saurait masquer les efforts entrepris suite au vote du plan de Conditions de Retour à l'Equilibre (CRE) en octobre 2025, qui a produit ses premiers effets, à la fois sur la masse salariale (à hauteur de 220 k€ environ au CF 2025, les effets étant plus visibles à partir de 2026) et en matière d'investissement (réduction des dépenses liées à l'opération La Ruche notamment).

Du côté des recettes, il faut se féliciter de leur hausse importante : elles s'établissent en effet à 179,2 M€ au CF 2025, affichant une évolution de + 8,5 % par rapport au CF 2024, ce qui est conforme aux objectifs fixés dans le cadre des CRE adoptées par l'établissement. Cette progression résulte par ailleurs davantage des efforts fructueux des personnels de l'Université pour accroître les recettes propres d'activité (qui atteignent une somme record de 43,6 M€ au CF 2025) que du niveau de la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée à l'établissement en 2025, en hausse de plus de 2 M€. La SCSP apparaît en effet de plus en plus décorrélée des dépenses de personnel sur plafond État réellement supportées par l'Université, la subvention allouée ne couvrant plus la totalité de ces dépenses depuis 2024. Ces recettes propres concernent notamment les droits d'inscription (4,7 M€, en hausse de plus d'1 M€), les recettes issues de la formation continue, de la formation en alternance et des inscriptions en diplômes propres (dont DU) et VAE (12,9 M€, en hausse de 435 k€), la taxe d'apprentissage (822,2 k€, en progression de près de 300 k€) ou encore les recettes liées à la recherche, provenant du succès des réponses aux appels à projet de l'ANR ou de l'Union Européenne (4,5 M€, en hausse de près de 700 k€). La progression enregistrée par les droits d'inscription n'est toutefois pas aussi importante que celle initialement envisagée (- 939,5 k€ par rapport à la prévision du BR1 2025).

Les résultats financiers observés dans le CF 2025 sont donc moins inquiétants que ceux de l'exercice précédent, du fait des premiers effets du plan de CRE mais surtout de l'amélioration des recettes, dont les recettes propres au premier chef. Il ne faudrait cependant pas en tirer de conclusions hâtives quant à la situation financière globale de l'Université Lumière Lyon 2. Tout d'abord parce que le résultat de l'exercice demeure déficitaire, et que l'exercice 2025 présente un solde budgétaire qui s'établit à - 7,1 M€. Ensuite, parce que la trajectoire des ratios de soutenabilité reste critique. Une suite d'exercices déficitaires pèse en effet sur la trésorerie mais aussi sur le fonds de roulement ce qui, à moyen terme, risque de mettre l'établissement en difficulté. L'exercice 2025 se traduit ainsi par un nouveau prélèvement effectué sur le fonds de roulement de l'Université, à hauteur de 4,3 M€,

après un prélèvement de 5,7 M€ en 2024 et de 4 M€ en 2023. Par ailleurs, le ratio de masse salariale ne diminue pas et les projections sur les années à venir, en dépit du plan de CRE, ne sont pas positives.

À terme, l'établissement ne pourra sortir de ces difficultés financières qu'avec l'aide de l'État et la remise à plat du modèle économique des universités. En attendant le résultat des assises du financement des universités, l'établissement ne peut que s'inscrire dans un PREF pragmatique et poursuivre la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre du CRE. Compte tenu de la sous-exécution chronique de certaines dépenses, de fonctionnement notamment, il pourra en outre s'avérer utile de réfléchir aux moyens de diminuer les écarts importants constatés, année après année, entre le BI et le CF. Diminuer ces écarts, dans le cadre du PREF, semble être l'un des moyens qui nous permettrait de réduire le risque de devoir engager de nouvelles mesures en matière de masse salariale afin de retrouver le ratio de soutenabilité exigé.

Sommaire

1.	AUTORISATIONS BUDGETAIRES	6
1.1.	AUTORISATIONS D'EMPLOIS	6
1.2.	AUTORISATIONS BUDGETAIRES : DEPENSES ET RECETTES	10
1.2.1.	Synthèse des dépenses	10
1.2.2.	Dépenses de fonctionnement	13
1.2.3.	Dépenses de personnel	18
1.2.4.	Dépenses d'investissement	22
1.2.5.	Recettes	25
1.2.6.	Solde budgétaire	31
1.2.7.	Restes à payer	32
2.	ÉQUILIBRE FINANCIER	32
2.1.	TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER	32
2.2.	TABLEAU DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	32
3.	ANALYSE DE LA SOUTENABILITE.....	33
3.1.	TABLEAUX DE SITUATION PATRIMONIALE.....	33
3.1.1.	Compte de résultat	34
3.1.2.	Poids de la masse salariale	39
3.1.3.	Capacité/Insuffisance d'autofinancement	40
3.1.4.	Investissements (emplois) et ressources	41
3.1.5.	Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie	42
3.2.	PLAN DE TRESORERIE.....	43
3.3.	TABLEAU DES OPERATIONS LIEES AUX RECETTES FLECHEES	44
3.4.	TABLEAUX RELATIFS AUX OPERATIONS PLURIANNUELLES.....	45
3.5.	TABLEAU DE SYNTHESE BUDGETAIRE ET COMPTABLE	46
3.6.	PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS	47
4.	IMPACT FINANCIER DU COMP.....	48
5.	ANNEXES.....	49

1. Autorisations budgétaires



Les autorisations budgétaires soumises au vote du conseil d'administration sont présentées au travers des tableaux 1 (tableau des autorisations d'emploi), 2 (tableau des autorisations budgétaires) et 3 (tableau des dépenses par destination et des recettes par origine).

Le CF de l'exercice 2025 est le premier présenté dans le cadre de la procédure de retour à l'équilibre déclenchée à la suite du constat, au stade du CF 2024, d'un taux des charges de personnel rapportées aux produits encaissables supérieur au seuil réglementaire de 85 %.

Les niveaux de l'exercice, en emplois (1.1), en dépenses et en recettes (1.2), traduisent les premiers effets des mesures adoptées dans le cadre des CRE en octobre dernier et visant à rétablir la situation financière de l'Université. Ils reflètent également le contexte particulier de l'ouverture budgétaire 2025, marqué par l'absence de Loi de Finances Initiale 2025 promulguée au niveau national et la période des « services votés » au cours de laquelle seules, parmi les dépenses financées par subvention de l'État ou taxe affectée, celles strictement nécessaires à la continuité des missions de service public ont pu être réalisées.

En dépit de cette conjoncture, dans un contexte économique marqué par le ralentissement de l'inflation (+ 0,9 %, après + 2 % en 2024, + 4,9 % en 2023 et + 5,2 % en 2022), l'Université a poursuivi les efforts déployés en appui de ses ambitions stratégiques : professionnalisation et attractivité de son offre de formation, développement et structuration de son activité scientifique au meilleur niveau international, renforcement de l'internationalisation au travers de l'Alliance Européenne, renforcement de la signature Science avec et pour la société, renforcement d'une politique de vie étudiante au service du bien-être et du bien-vivre sur les campus, mise en œuvre du plan Avenirs.

1.1. Autorisations d'emplois



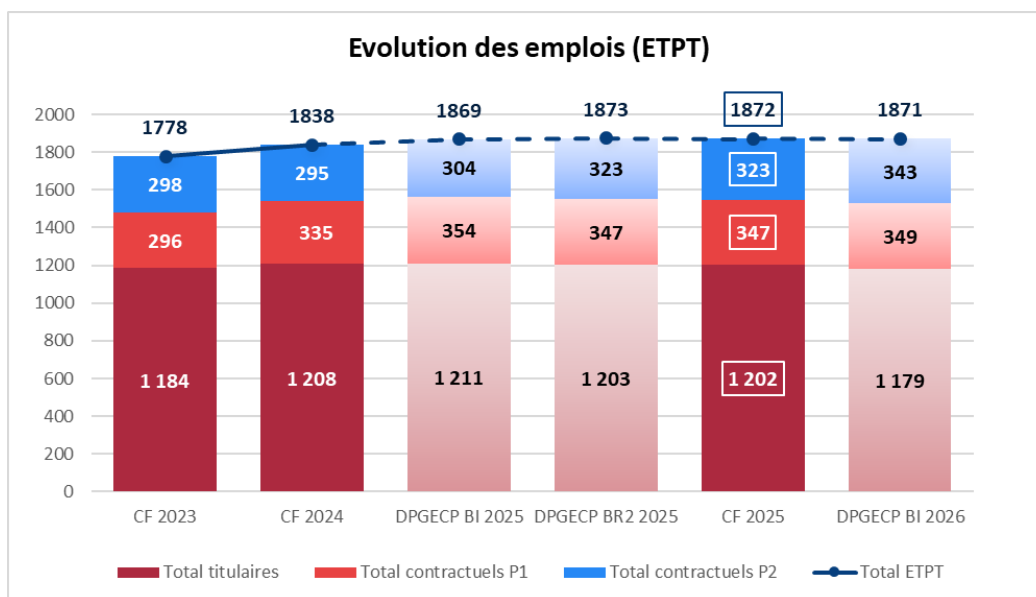
Le tableau n°1 présente les autorisations d'emplois de l'exercice, correspondant à l'ensemble des emplois pouvant être rémunérés par l'établissement. Elles sont exprimées en **équivalent temps plein travaillé (ETPT)**, de manière à prendre en considération la quotité de travail et la période d'activité dans l'année. Le respect des autorisations d'emplois s'apprécie en moyenne annualisée : il s'agit de la moyenne sur 12 mois des consommations exprimées en ETPT mensuels.

Pour les organismes ayant la qualité d'opérateurs de l'État, pour lesquels un plafond d'emploi est par ailleurs fixé en loi de finances au niveau des programmes ministériels de rattachement, l'autorisation d'emplois votée par l'organe délibérant comprend les emplois décomptés sous le plafond fixé en loi de finances, dit « **plafond État** », et les emplois financés « hors SCSP », décomptés sous le plafond « **établissement** ».

Au-delà du plafond d'emplois qui constitue la limite supérieure des emplois susceptibles d'être rémunérés par l'Université sur l'exercice à venir, le **document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGEC)** prévu par l'article 182 du décret GBCP, également joint à la liasse budgétaire, livre quant à lui une vision plus précise des prévisions de consommation.

La consommation d'ETPT de l'exercice 2025 s'établit à 1872 ETPT en moyenne annuelle, soit un niveau très proche des dernières estimations d'exécution de l'exercice (1873 ETPT), pour un plafond global des emplois voté par le conseil d'administration de 1896 ETPT.

Ces emplois se répartissent entre 1549 ETPT sous plafond État (P1), soit un niveau affichant une augmentation mesurée par rapport à 2024 (+ 6 ETPT), et 323 ETPT sous plafond établissement (P2), niveau quant à lui significativement en hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 28 ETPT).



La moyenne annuelle des ETPT de l'Université apparaît ainsi, pour la deuxième année consécutive, en forte augmentation par rapport à l'exercice passé (+ 34 ETPT, après + 60 ETPT entre 2023 et 2024).

Cette évolution résulte principalement des effets de l'extension en année pleine de la campagne d'emplois 2024, ainsi que des recrutements effectués dans le cadre des conventions pluriannuelles de recherche et du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) conclu avec l'État. Elle intègre toutefois une inflexion à la baisse des effectifs liée à un volume de départs supérieur aux prévisions initiales et à des recrutements demeurés infructueux. Enfin, elle traduit également les premiers effets des mesures de retour à l'équilibre mises en œuvre dans le cadre des CRE : suppressions de postes, poursuite de l'externalisation au fil des départs, arrêt du recours aux listes complémentaires pour les personnels BIATSS, réduction du recours à la suppléance, et enfin resserrement de 2nde vague de la campagne ATER pour les personnels enseignants et enseignants chercheurs.

Les effets de ces différentes mesures, notamment destinées à renouer avec une situation budgétaire soutenable d'un point de vue réglementaire, sont d'ores et déjà visibles sur le niveau du stock d'ETPT constaté au 31 décembre 2025 : celui-ci s'établit à 1871,2 contre 1886,3 au 31 décembre 2024 (soit - 15,1 ETPT en stock). S'agissant de la moyenne annuelle des ETPT de l'établissement, les effets des actions engagées dans le cadre des CRE seront plus perceptibles dans le cadre de l'exécution 2026, en lien avec l'extension en année pleine des mesures démarrées en cours d'année 2025.

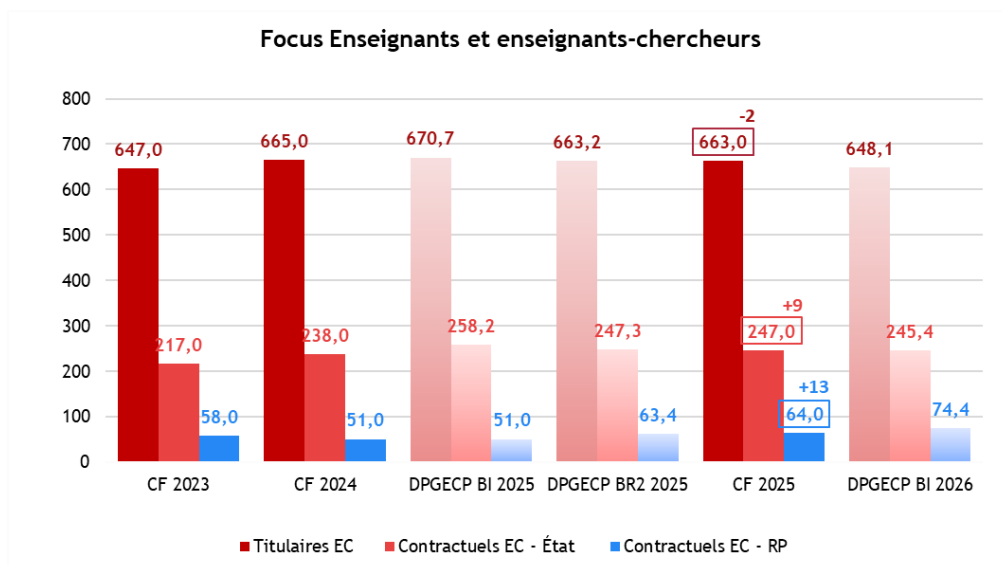
Évolution des effectifs par statut et plafond d'emploi

La hausse de la moyenne des effectifs entre les exercices 2024 et 2025 concerne tout d'abord et majoritairement les **personnels enseignants, enseignants-chercheurs et**

chercheurs (+ 20 ETPT). Ainsi, seuls les effectifs titulaires affichent une légère diminution entre les deux exercices (- 2 ETPT). Les effets de l'extension en année pleine de la campagne d'emplois 2024 ont en effet été largement tempérés, d'une part, par la décision prise au stade de la campagne d'emplois 2025 de reporter le recrutement de certains enseignants et enseignants chercheurs (en assurant le remplacement des postes par des ATER) et, d'autre part, par les éléments de contexte indépendants de la volonté de l'établissement précédemment évoqués, tenant à des départs plus nombreux qu'envisagé et des cas de concours infructueux.

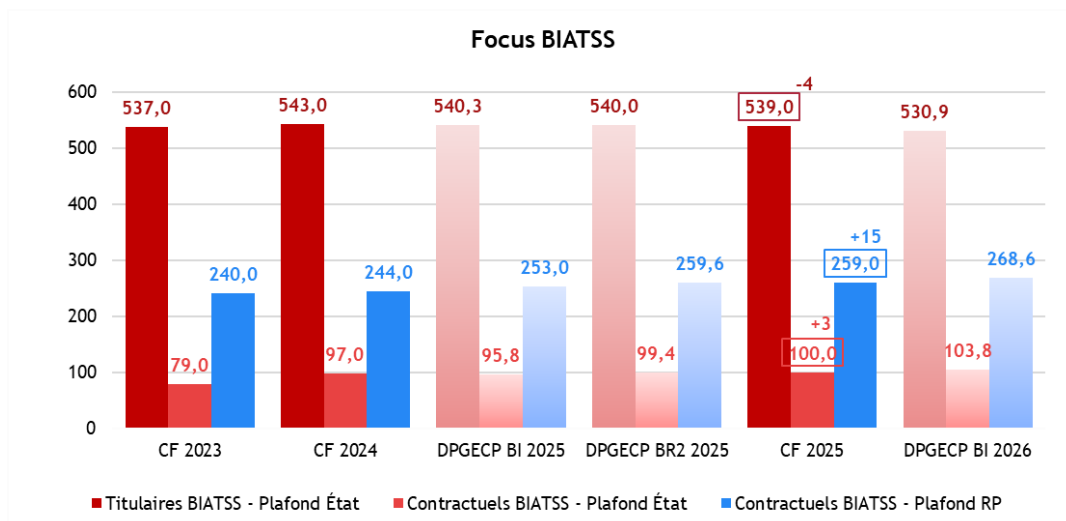
Les effectifs contractuels enseignants et enseignants-chercheurs sur plafond État enregistrent quant à eux une augmentation assez sensible (+ 8,8 ETPT), portée par les extensions en année pleine 2024 et les recrutements de doctorants et de CPJ financés par la LPR. Ces dynamiques sont toutefois partiellement atténuées par le resserrement de la campagne 2nde vague ATER 2025.

Enfin, l'évolution la plus forte concerne les effectifs enseignants et enseignants-chercheurs sur plafond établissement (+ 13 ETPT), en lien avec des dispositifs financés par des tiers à l'Université : doctorants ENS et conventions pluriannuelles de recherche.



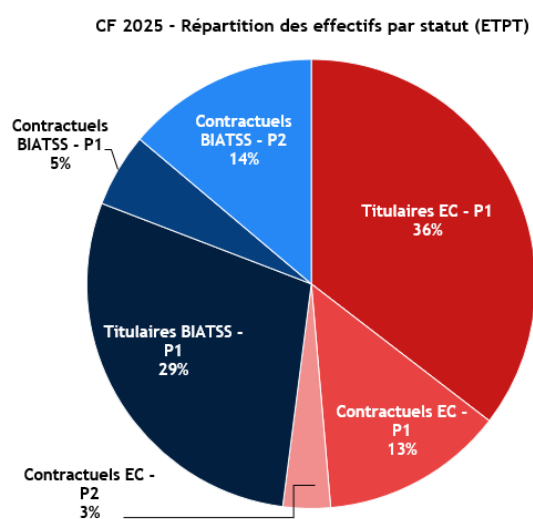
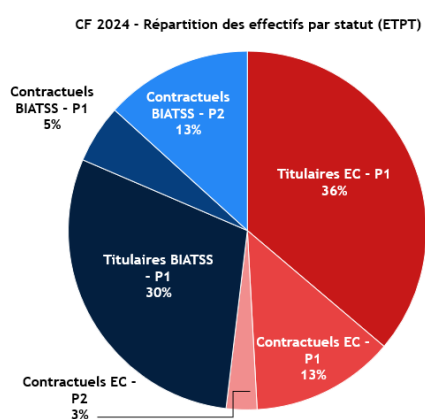
S'agissant des **personnels BIATSS**, la moyenne annuelle des effectifs évolue quant à elle de + 14 ETPT entre les exercices 2024 et 2025. On note, s'agissant des personnels titulaires, une diminution de 4 ETPT. Les mesures adoptées dans le cadre des CRE produisent de premiers effets à la marge, tenant aux six suppressions de postes actées fin 2025 et à l'arrêt des recrutements de titulaires par le biais d'appels sur liste complémentaire en cours d'année. Cette dernière mesure explique, pour partie, l'augmentation en revanche constatée sur les effectifs contractuels du plafond État, à hauteur de + 3 ETPT.

Enfin, l'évolution substantielle concernant les effectifs BIATSS sur plafond établissement (+ 15 ETPT) s'explique par les recrutements réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du COMP et les conventions pluriannuelles de recherche.



Répartition des effectifs par statut

Au niveau global, le compte financier 2025 affiche une répartition des effectifs par statut quasiment identique à celle constatée en 2024.



1.2. Autorisations budgétaires : dépenses et recettes



Les crédits en dépense prévus au budget sont constitués des **Autorisations d'Engagement (AE)** et des **Crédits de Paiements (CP)**. Les **recettes encaissées (RE)** inscrites au budget présentent un caractère évaluatif.

La notion de **solde budgétaire** correspond à la différence entre les RE et CP de l'année, soit à la variation de trésorerie générée par les opérations budgétaires.

1.2.1. Synthèse des dépenses

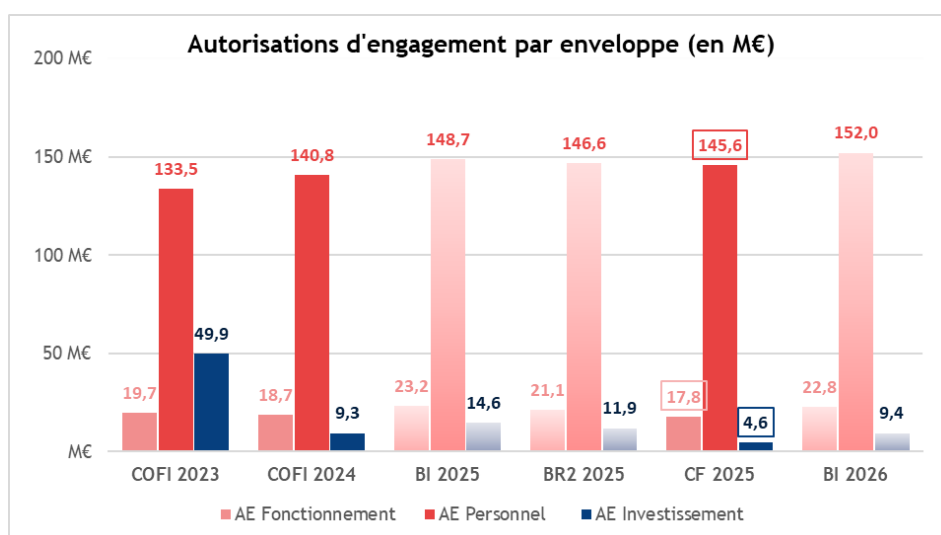
Le CF 2025 affiche des dépenses à hauteur de 168,1 M€ s'agissant des AE et de 186,3 M€ s'agissant des CP. Ces niveaux traduisent le maintien du soutien constant apporté par l'établissement à ses politiques de formation, de recherche et à ses projets immobiliers, au premier rang desquels l'opération La Ruche, dans un contexte budgétaire cependant contraint par l'objectif de retour à l'équilibre financier.

1.2.1.1 Autorisations d'engagement



Les **AE** constituent la **limite supérieure des dépenses pouvant être engagées** sur l'exercice. Elles sont consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Les AE consommées en 2025 s'élèvent à 168,1 M€. Au sein de cette enveloppe globale, 10,6 % des AE relèvent des dépenses de fonctionnement, 86,6 % des dépenses de personnel et 2,8 % des dépenses d'investissement. Par rapport aux exercices précédents, seule l'enveloppe de personnel affiche une consommation en augmentation.



Taux d'exécution

Les taux d'exécution de l'exercice, de 99,3 % pour l'enveloppe de personnel, de 84,4 % pour celle de fonctionnement et de 39,1 % pour celle d'investissement sont en retrait de ceux constatés au cours des exercices précédents.

	2023		2024		2025	
	par rapport au BI	par rapport au BR	par rapport au BI	par rapport au BR	par rapport au BI	par rapport au BR
Autorisations d'engagement (AE)	100,5%	97,8%	95,1%	97,5%	90,1%	93,6%
AE Fonctionnement	83,9%	90,1%	86,2%	90,2%	76,7%	84,4%
AE Personnel	98,0%	99,3%	99,6%	99,5%	98,0%	99,3%
AE Investissement	117,5%	97,2%	63,9%	84,4%	31,8%	39,1%

À l'instar des années passées, l'essentiel de la sous-exécution de l'enveloppe de fonctionnement relève de la destination Recherche (avec un taux d'exécution de 68,1 %, contre une moyenne de 88,7 % pour les autres destinations), et plus particulièrement des dépenses prévues sur conventions et projets internes.

La mise en qualité des prévisions budgétaires, particulièrement sur le volet des conventions pluriannuelles, constitue donc un axe de travail fort pour l'établissement. Les spécificités de ces conventions rendent en effet les prévisions en dépense difficiles à anticiper : multiplicité des acteurs concernés et avancement réel des projets soumis à divers aléas (difficultés de recrutement, conventionnement entre partenaires, ajustements méthodologiques, etc.).

La sous-exécution constatée en matière d'investissement trouve quant à elle sa principale origine dans la décision de reporter au début d'année 2026 les opérations de notification des derniers marchés publics passés dans le cadre de l'opération La Ruche, concernant principalement l'équipement en mobilier.

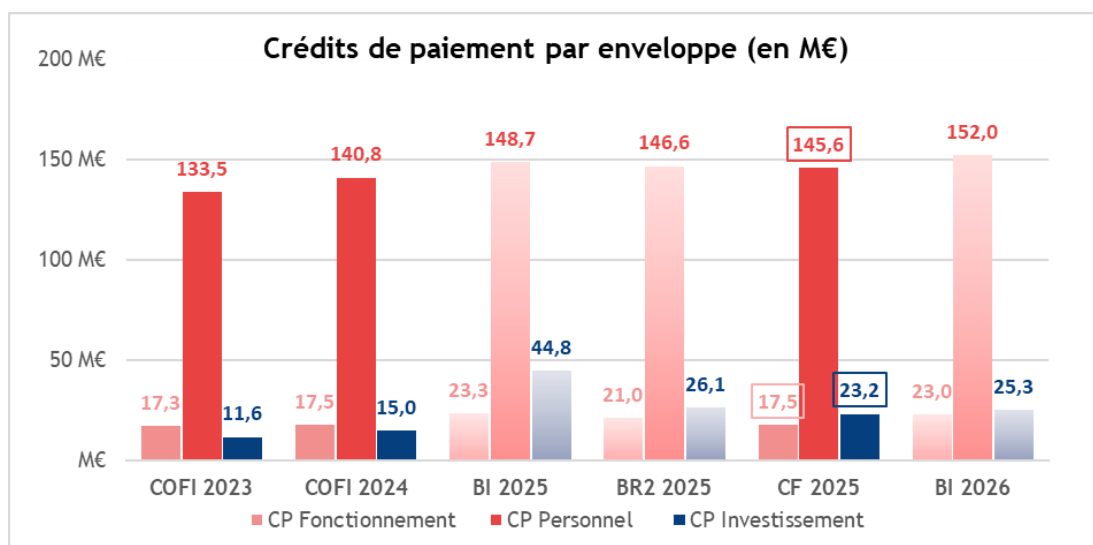
1.2.1.2 Crédits de paiement



Les CP constituent la **limite supérieure des dépenses pouvant être payées** sur l'exercice budgétaire pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des AE initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

186,3 M€ de CP ont été consommés au titre de l'exercice 2025, soit un niveau en augmentation de 12,9 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse concerne les crédits d'investissement (+ 8,2 M€) et, quoique dans une mesure moindre, les crédits de personnel (+ 4,8 M €), l'enveloppe de fonctionnement présentant quant à elle un niveau en légère contraction (- 60 k€).

La très grande majorité du décalage entre les consommations d'AE et de CP (18,2 M€) provient de l'exécution des opérations pluriannuelles, et plus particulièrement de l'opération La Ruche (671,7 k€ d'AE en 2025 contre 18,5 M€ de CP).



C'est également le volume des paiements effectués sur cette opération qui induit des écarts dans la répartition des AE et CP par nature de dépense. S'agissant des CP, les dépenses de fonctionnement et celles de personnel représentent ainsi une part un peu plus atténuée dans la consommation, respectivement de 9,4 % et de 78,2 %, tandis que les CP de l'enveloppe d'investissement représentent 12,5 % des décaissements effectués.

Taux d'exécution

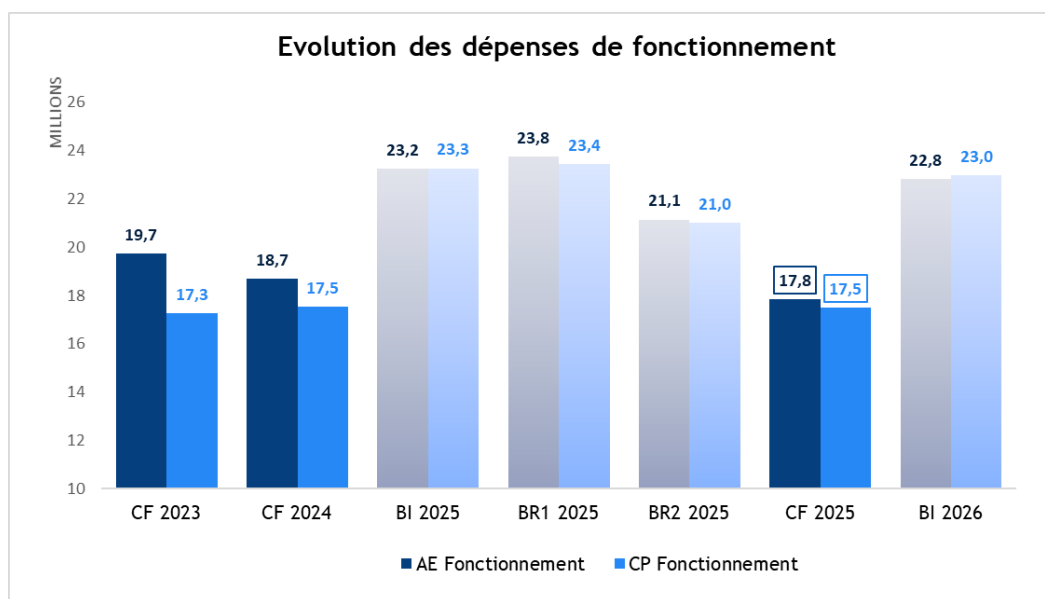
	2023		2024		2025	
	par rapport au BI	par rapport au BR	par rapport au BI	par rapport au BR	par rapport au BI	par rapport au BR
Crédits de paiement (CP)	87,9%	96,7%	85,7%	96,0%	86,0%	96,2%
CP Fonctionnement	73,1%	85,1%	80,4%	85,7%	75,1%	83,2%
CP Personnel	98,0%	99,3%	99,6%	99,5%	98,0%	99,3%
CP Investissement	46,4%	87,8%	38,4%	80,3%	51,8%	88,7%

Si le taux d'exécution des crédits de personnel (99,3 %) et celui des crédits d'investissement (88,7 %) apparaissent très satisfaisants, le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement (83,2 % par rapport au BR2 2025) présente en revanche un écart significatif avec les prévisions du BI 2025 et celles du BR2 2025, pourtant adopté en fin d'année civile.

À nouveau, la sous-exécution constatée relève principalement des dépenses issues de la destination Recherche. Le taux d'exécution de ces dépenses s'élève en effet à 64,8 %, et est donc inférieur de plus de 23 points à la moyenne d'exécution constatée sur les autres destinations (88 %). Comme évoqué plus haut, et comme intégré dans la trajectoire financière adoptée dans le cadre des CRE, l'amélioration de la budgétisation des conventions et projets Recherche constitue donc un enjeu fort pour l'établissement.

1.2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élèvent à 17,8 M€ en AE et 17,5 M€ en CP, soit des montants très proches de ceux constatés en 2024 (pour mémoire, 18,7 M€ en AE et 17,5 M€ en CP). Comme envisagé dans le cadre des CRE adoptées par l'établissement, cette stabilité doit permettre de réinterroger la programmation volontariste généralement adoptée lors des budgets initiaux. Ainsi, les prévisions du BI 2026 marquent, comme c'était le cas pour le BI 2025, un net décrochage par rapport aux niveaux de consommation réelle constatés en 2025, concernant particulièrement la destination Recherche (+ 2,8 M€ entre le BI 2026 et le CF 2025) et, dans une mesure moindre, les destinations Immobilier (+ 1,3 M€) et Pilotage et support (+ 1,1 M€).

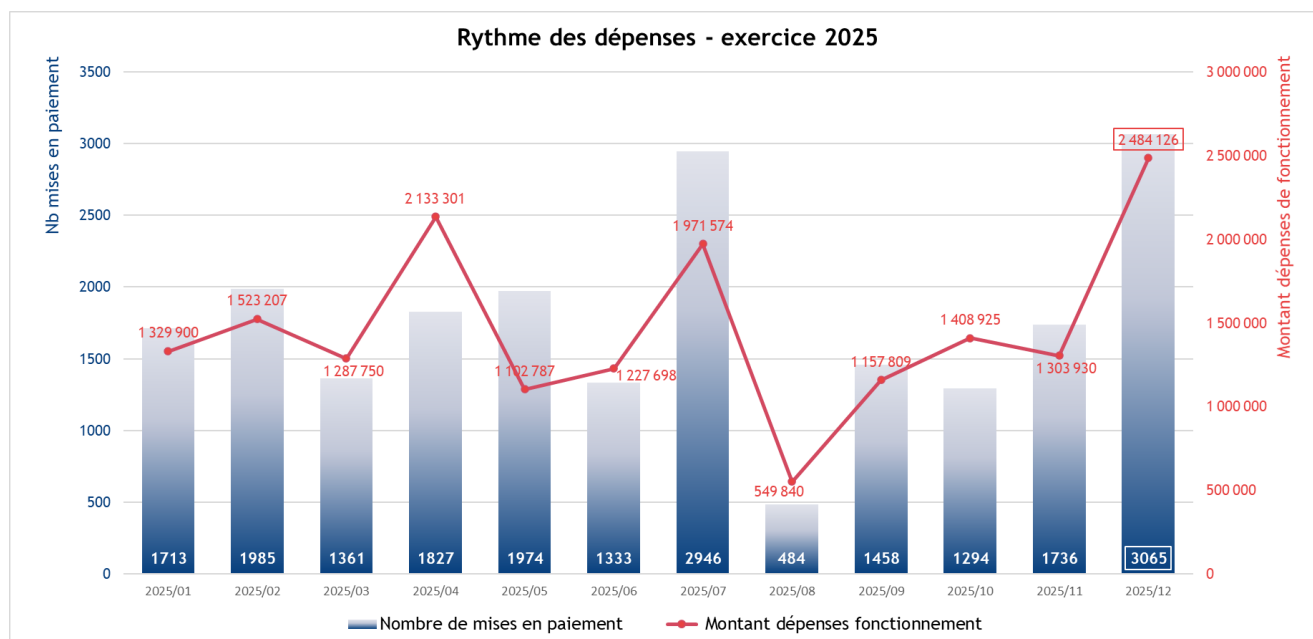


La sous-exécution par rapport aux dernières prévisions de l'exercice 2025, adoptées en décembre, s'élève à 3,3 M€ pour les AE et à 3,5 M€ pour les CP. Ces écarts, nettement plus prononcés qu'en 2024, mettent en évidence les marges de manœuvre dont dispose encore l'établissement pour améliorer son pilotage budgétaire et donc la qualité de sa trajectoire financière. Dans un contexte budgétaire contraint, ils soulignent la nécessité de mobiliser plus largement les différents responsables budgétaires et porteurs de projets afin de les inscrire pleinement dans les deux campagnes d'identification des crédits libres d'emplois menée avant l'été puis à l'automne, ainsi que dans la logique de déprogrammation/ reprogrammation portée par le BR de fin d'année.

Niveau mensuel d'exécution des dépenses de fonctionnement

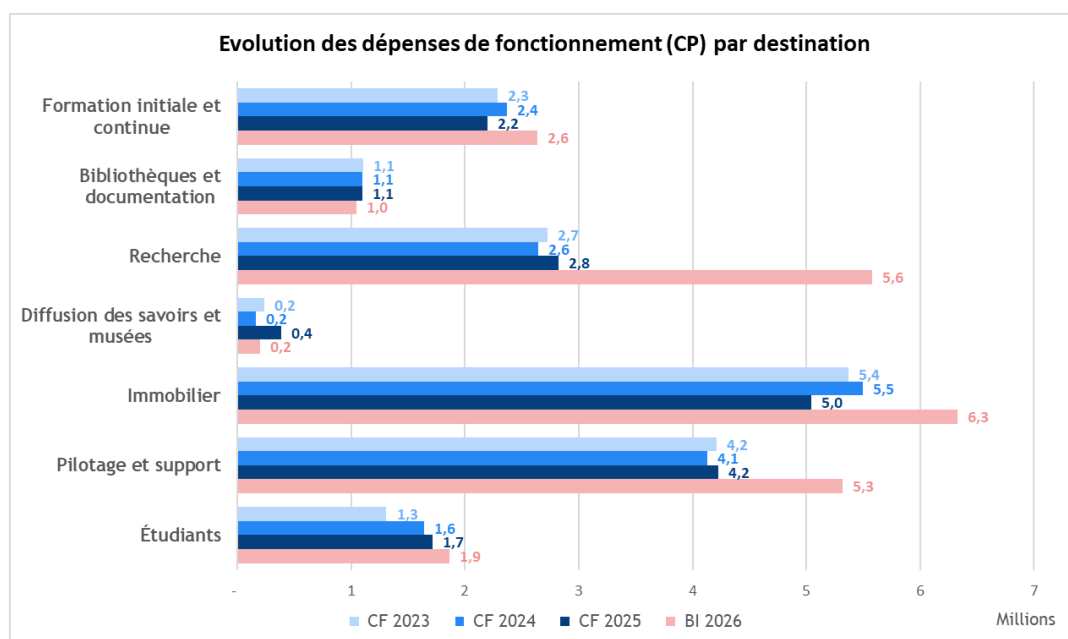
Si le niveau mensuel d'exécution des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 reflète une très légère amélioration du lissage de l'activité sur l'ensemble de l'exercice, force reste néanmoins de constater la tension qui continue de peser sur le dernier mois de l'année. En décembre, le niveau de décaissement constaté sur l'enveloppe de fonctionnement est en effet près de deux fois supérieur à la moyenne des dépenses effectuées sur les autres mois, et ce malgré la période de fermeture annuelle qui concentre l'activité sur trois semaines. Par ailleurs, 3 065 mises en

paiement ont été réalisées sur ce seul mois, contre une moyenne de 1 646 les autres mois de l'année.



Répartition des dépenses de fonctionnement par destination

La répartition des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 par destination confirme, pour l'essentiel, celle constatée lors des exercices précédents. On relève toutefois quelques évolutions notables, tenant à la baisse des dépenses de Formation initiale et continue et surtout d'Immobilier, et au contraire la hausse sensible des dépenses des destinations Recherche, Diffusion des savoirs et musées, Pilotage et support et Etudiants.



En 2025, les CP de fonctionnement de la destination **Formation initiale et continue** atteignent un niveau de 2,2 M€ (- 175 k€ par rapport à 2024), dont 1,1 M€ pour la licence, 743,9 k€ pour le master et 342,9 k€ pour le doctorat.

Comme les années précédentes, la majorité de ces dépenses relèvent des frais de déplacements professionnels, pour 763,4 k€, soit un niveau en augmentation par rapport à celui constaté en 2024 de 123,7 k€ (+19,3 %). Les autres principaux postes de dépenses traduisent en revanche une baisse sensible par rapport à l'exercice précédent :

- Les dépenses de frais de réception représentent un volume de 256,6 k€ (marché traiteur et restaurants, hors achat épicerie), soit une diminution de 64,5 k€ par rapport à 2024. Cette baisse trouve sa principale origine dans les consignes de parcimonie diffusées dès le début de l'année 2025 à l'ensemble des personnels, destinées à inscrire l'établissement dans une démarche d'exemplarité et de rationalisation de ses dépenses, en veillant à mieux adapter le niveau des frais de réception au regard d'autres priorités financières ;
- Le poste des « autres charges spécifiques » (versements de subventions ou de contributions diverses, prix de thèse, certifications TOEIC, contrats d'apprentissage, etc.) s'élève à 254,6 k€. La diminution enregistrée par ces dépenses par rapport à l'exercice précédent s'élève à - 107 k€, mais s'explique par deux facteurs conjoncturels : d'une part, le report à 2026 du règlement de la contribution 2025 à la ComUE Université de Lyon au titre des écoles doctorales (la signature de la convention de reversement ayant été trop tardive pour permettre une mise en paiement avant la fin de l'exercice), et, d'autre part, le double reversement réalisé en 2024 au CNED au titre de deux années de mise en œuvre du dispositif Forse (2022-2023 et 2023-2024). Si l'on neutralise ces deux facteurs, les « autres charges spécifiques » augmentent de 60 k€ entre les exercices 2024 et 2025 ;
- Les frais de personnels mis à disposition de l'établissement s'élèvent à 217,1 k€, soit une diminution de 60,8 k€ par rapport à 2024 ;
- Enfin, 65,3 k€ de dépenses au titre d'achats de goodies, annonces publicitaires ou de frais de communication, etc. ont été exposées en 2025, soit une réduction notable de 53,4 k€ (- 45 %) par rapport à 2024. Là encore, on peut lier cette évolution aux effets des consignes de modération diffusées en début d'année 2025.

La destination **Bibliothèques et documentation** présente, cette année encore, un niveau de dépense constant par rapport aux exercices précédents : 1,1 M€ comme en 2023 et en 2024. La quasi-totalité des dépenses concernées relève d'achats d'ouvrages et d'abonnements à des publications.

Les CP de fonctionnement de la destination **Recherche** s'élèvent quant à eux à 2,8 M€ et affichent ainsi une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 180,3 k€). De même que pour la destination Formation, le premier poste de dépense relève des frais de déplacements professionnels, avec un niveau de 1 M€ de CP consommés en 2025. Là encore, ce niveau est en augmentation par rapport à

2024, de 207,9 k€. Plus de 75 % de cette hausse relève cependant de projets bénéficiant de financements par des tiers (conventions pluriannuelles, IUF, etc.).

Les autres principaux postes de dépense 2025 de la destination Recherche sont les suivants :

- 726,8 k€ au titre de charges spécifiques (conventions de reversement, participations financières diverses, aides à la publication, etc.), dont 223,7 k€ de reversements effectués dans le cadre du projet « DEPISTMalin : Intervention communautaire de promotion des dépistages organisés auprès de publics de quartiers défavorisés par l'approche des Voisins Malins » financé par l'Institut National du Cancer ;
- 198,7 k€ de frais de réception (marché traiteur et restaurants, hors achat épicerie), contre 212,4 k€ en 2024 ;
- 154,7 k€ de dépenses de documentation technique et bibliothèques (158,8 k€ en 2024) ;
- Enfin, 143,5 k€ de frais de personnels mis à disposition de l'établissement, soit une diminution de 19,2 k€ par rapport à l'exercice précédent.

En 2025, 381,9 k€ de CP de fonctionnement ont été consommés sur la destination **Diffusion des savoirs et Musées**, soit un niveau en nette augmentation par rapport à 2024 (+ 219,3 k€, dont 121,9 k€ relève cependant d'un changement d'imputation des reversements effectués dans le cadre du projet Lysières). La plupart des dépenses réalisées relèvent de frais d'impression (60,6 k€, + 14 k€ par rapport à 2024), de gratifications de stage (55,2 k€, + 45,9 k€ par rapport à 2024), ou encore de frais de déplacements professionnels (24,5 k€, + 12,3 k€ par rapport à 2024).

Avec un niveau de consommation de 5 M€, la destination **Immobilier** constitue le premier poste des dépenses de fonctionnement, bien que ce volume soit en très nette réduction de celui constaté en 2024, à hauteur de - 451 k€.

Au sein de cette enveloppe, les dépenses de fluides représentent un volume de 2,2 M€, contre 1,5 M€ en 2021 (année de référence avant la crise énergétique). À nouveau, ce niveau est en amélioration par rapport à 2024 (- 276 k€, après une réduction de 231,1 k€ entre 2023 et 2024). Cette évolution favorable, qui rejoint les objectifs du Plan de sobriété de l'Université adopté en 2023, trouve son origine à la fois dans les multiples actions menées par l'établissement en faveur de la rénovation énergétique de ses campus et dans le ralentissement des prix de l'énergie constaté en 2025 (- 5,6 % en moyenne, dont - 11,9 % pour les prix de l'électricité).

En dehors des fluides, les principaux postes de dépense de la destination Immobilier relèvent principalement de dépenses d'entretien et réparation (1,2 M€ en 2025, soit + 79 k€ Par rapport à 2024), de prestations externes de nettoyage (606 k€, soit - 27,1 k€ par rapport à 2024), d'achats de fournitures d'entretien et de petit équipement (351,1 k€, soit - 110,1 k€ par rapport à 2024) ou encore de dépenses de gardiennage (194,2 k€, soit - 183,2 k€ par rapport à 2024, en lien avec la fin du renfort sécurité initié en 2024 à la suite de l'activation du niveau « urgence attentat » du plan Vigipirate).

Les CP de fonctionnement consommés sur la destination **Pilotage et support**, d'un niveau de 4,2 M€, présentent quant à eux une très légère augmentation par rapport au niveau exécuté en 2024 (+ 91,7 k€). Parmi ces dépenses, 1,6 M€ relèvent de la gestion des SI et du numérique (+ 133,6 k€ par rapport à 2024), 312,5 k€ de la gestion des actions d'internationalisation (+ 67,4 k€ par rapport à 2024), 311,8 k€ du domaine Pilotage (vie institutionnelle/administration, + 43,4 k€ par rapport à 2024), et 362,4 k€ des activités de ressources humaines (- 124,3 k€ par rapport à 2024, ce qui s'explique, d'une part, par le changement d'imputation des déplacements CNU intervenu en 2024 en lien avec le déploiement de Notilus et, d'autre part, par la priorité désormais donnée aux formations gratuites prévues au catalogue par rapport aux formations similaires mais présentant un caractère onéreux).

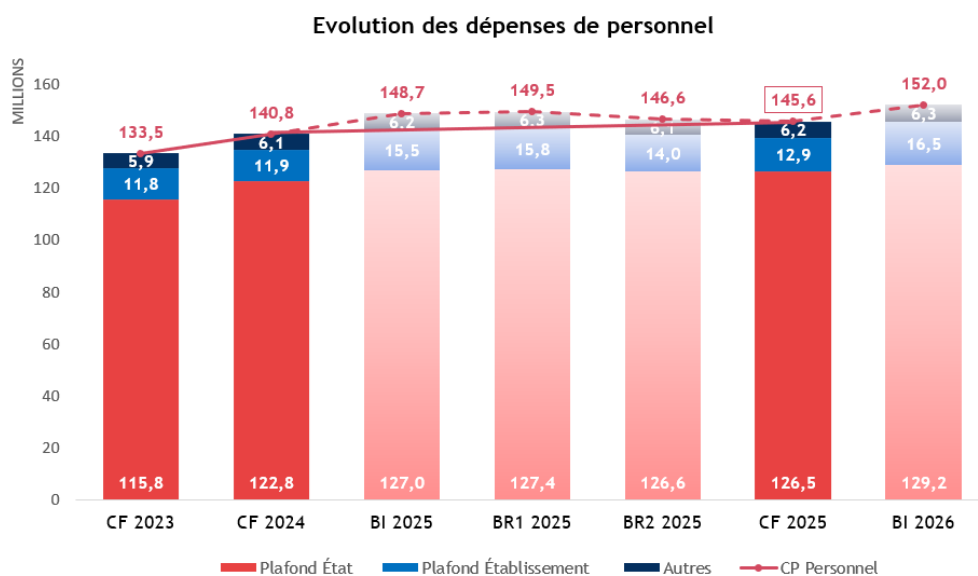
Les cinq principaux postes par nature de dépense sont les suivants :

- 735,3 k€ de redevances pour concessions, brevets, licences ou marques, permettant notamment l'utilisation des logiciels pédagogiques, bureautiques ou métiers ;
- 621,8 k€ au titre de diverses dépenses de maintenance (RAM pour les logiciels AMUE, maintenance photocopieurs, support Oracle, etc.) ;
- 332,9 k€ de frais de déplacements professionnels ;
- 245,3 k€ de dépenses de locations mobilières (principalement location des copieurs) ;
- 234,3 k€ au titre de charges spécifiques (participations financières diverses, comme par exemple la subvention annuelle versée à l'Association sportive de l'Université ou la dotation initiale de 50 k€ allouée à la Fondation universitaire Lyon 2, prestations de service pour paye à façon, etc.).

Enfin, le niveau de consommation des CP de fonctionnement de la destination **Étudiants** s'élève à 1,7 M€, soit un niveau en légère progression par rapport à 2024 (+ 75,4 k€, après + 332,2 k€ entre les exercices 2023 et 2024). Au sein de cette enveloppe, 832,8 k€ relèvent d'aides directes à la mobilité internationale et 344 k€ de dépenses de soutien à la santé (notamment psychologique) des étudiants et aux activités associatives, culturelles et sportives. Par ailleurs, 90,9 k€ d'aides exceptionnelles directes ont pu être versées (aides sociales principalement, aides pour la préparation de permis de conduire d'apprentis ou d'aide financière aux travaux de recherche de doctorants pour le reste), soit un montant en augmentation de 10,5 k€ par rapport à 2024.

1.2.3. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel de l'exercice 2025 s'élèvent à 145,6 M€, affichant ainsi, comme cela était anticipé par les prévisions budgétaires, un niveau à nouveau en forte augmentation par rapport aux exercices précédents (+ 4,8 M€ par rapport à 2024).



La hausse constatée résulte en grande partie du relèvement de 4 points du taux de CAS Pensions (cotisation employeur des fonctionnaires d'État finançant les régimes de retraite), décidé au niveau national avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Elle s'explique également, quoique dans une mesure moindre, par l'extension en année pleine de la campagne d'emplois 2024 et les recrutements réalisés sur des dispositifs financés (conventions recherche, CPJ, COMP, etc.).

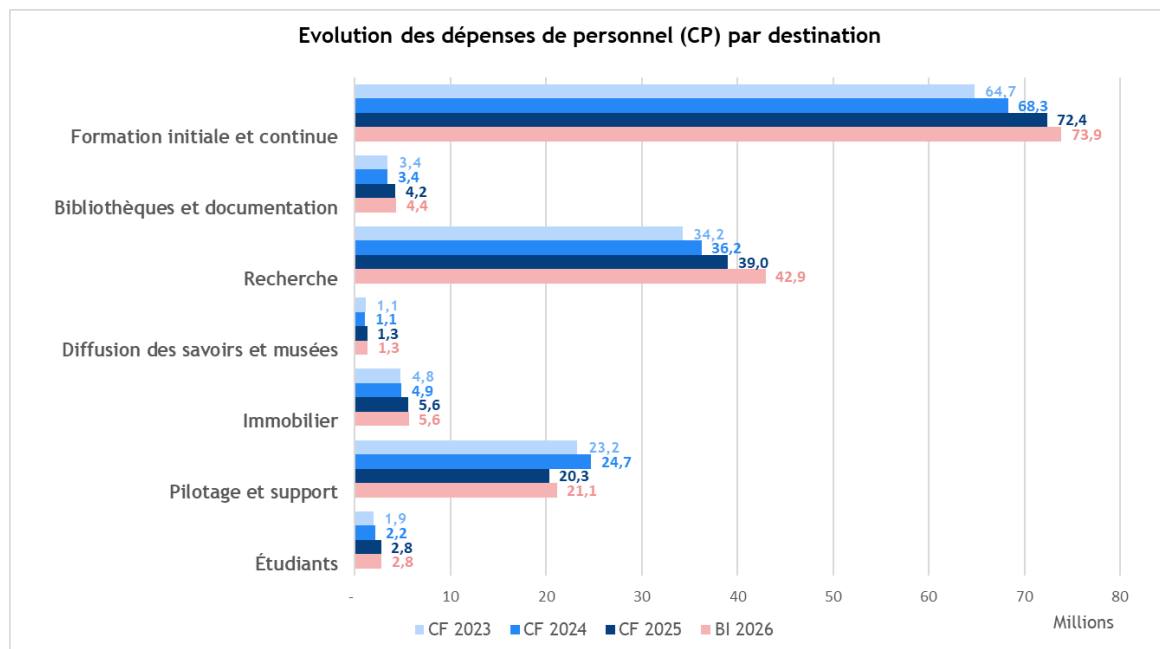
Ainsi qu'en témoigne la comparaison avec les prévisions initialement votées dans le cadre du BI 2025, le niveau d'exécution constaté au 31 décembre 2025 traduit également les efforts déployés par l'établissement pour contenir l'évolution de sa masse salariale dans un contexte de retour à l'équilibre. En effet, conformément à la trajectoire financière actée dans le cadre des CRE, et comme indiqué plus haut, des premières mesures ont pu être mises en œuvre dès 2025. Engagées en cours d'exercice, ces dernières représentent un volume financier à ce stade modéré, estimé à un peu plus de 220 k€, qui prendra plus d'ampleur en 2026 avec l'effet de leur extension en année pleine.

1.2.3.1 Répartition des dépenses de personnel par destination

La liasse budgétaire offre une visibilité sur la répartition des dépenses de personnel par destination. Si la répartition constatée au CF 2025 demeure globalement comparable avec celle résultant des exercices précédents, il convient de rappeler qu'un important travail de fiabilisation de la codification et d'harmonisation des pratiques a été effectué par les services de la Direction des affaires financières en lien avec ceux de la Direction des ressources humaines et de l'action sociale en 2025.

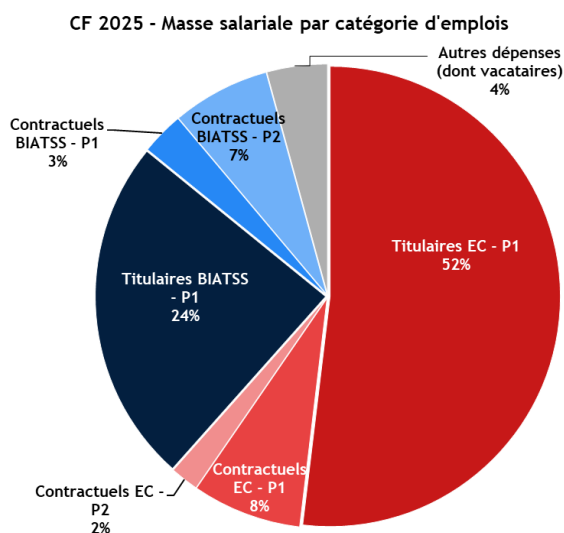
La démarche, qui a permis de réactualiser l'imputation des dépenses au regard de leur finalité la plus précise, explique en grande partie la forte baisse enregistrée au

CF 2025 sur le volet Pilotage et Support et la hausse conséquente enregistrée en réponse sur les destinations Formation initiale et continue et Recherche. La comparaison entre exercices doit donc rester à ce stade prudente, tandis que les résultats du CF 2026 permettront de mettre à jour des évolutions plus en lien avec de réelles dynamiques budgétaires.



1.2.3.2 Répartition des dépenses de personnel par catégorie d'emploi

La répartition des dépenses de personnel par catégorie d'emploi confirme les proportions constatées lors des exercices précédents :



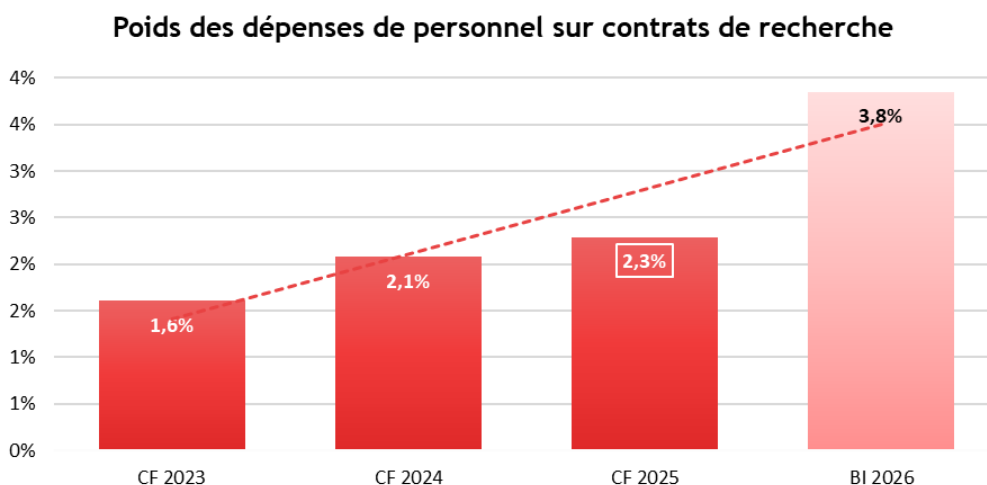
Les dépenses d'emplois titulaires s'élèvent à 111 M€, soit un niveau en augmentation de 2,9 M€ par rapport à l'exercice 2024 (contre près de 5 M€ entre 2023 et 2024). Elles se décomposent comme suit :

- 75,6 M€ pour les personnels enseignants et enseignants chercheurs (+ 2,6 %) dont près de 2 M€ d'heures complémentaires soit un niveau très comparable à ceux des exercices précédents ;
- 35,4 M€ pour les personnels BIATSS et autres personnels (+ 3 %).

Les dépenses d'emplois non titulaires s'élèvent quant à elles à 28,5 M€ (dont 12,9 M€ sur plafond établissement), soit un niveau en progression de 1,8 M€ par rapport au réalisé 2024 :

- 14,1 M€ pour les personnels enseignants et enseignants chercheurs (+ 8,2 %) ;
- 14,4 M€ pour les BIATSS et autres personnels (+ 5,5 %).

En leur sein, il est possible de noter cette année encore le dynamisme des dépenses réalisées sur les conventions recherche (3,3 M€, soit + 409,2 k€ par rapport à 2024, et + 1,2 M€ par rapport à 2023). Leur poids au sein des dépenses de masse salariale de l'établissement continue donc d'augmenter sensiblement.



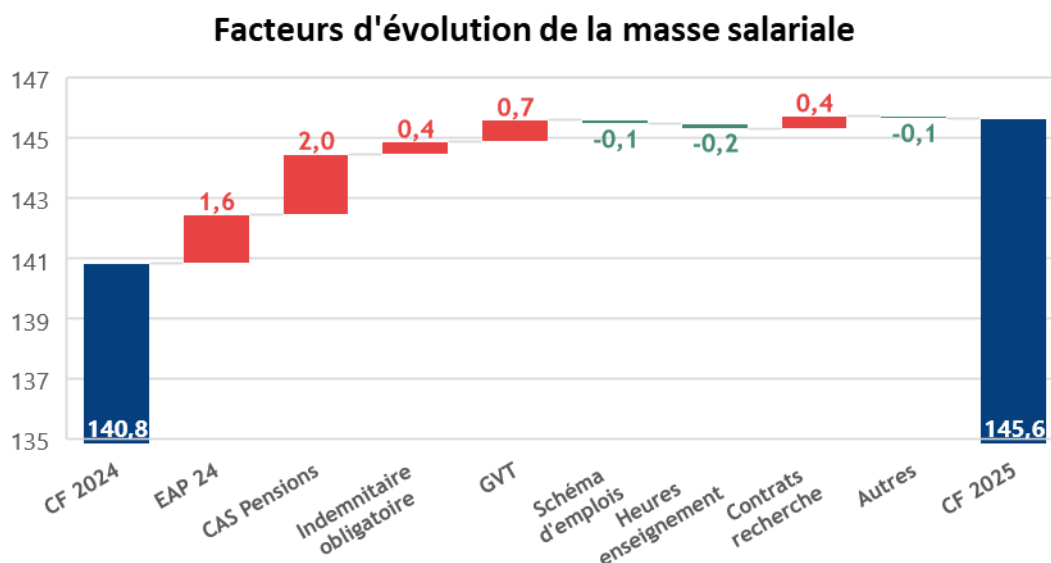
1.2.3.3 Principaux facteurs d'évolution des dépenses de personnel



Le **GVT** correspond à la part de l'évolution des salaires qui résulte des évolutions de carrière propres à chaque agent. Il se décline en trois composantes :

- L'**effet glissement** : c'est l'impact des flux entrants et sortants, c'est-à-dire du renouvellement du personnel sur l'évolution de la masse salariale. Les entrants sont en moyenne plus jeunes et moins « primés » et par, conséquent, rémunérés à un niveau moins élevé que l'ensemble des personnels d'un établissement. L'effet des entrants est donc en général négatif sur l'évolution générale de la masse salariale. Le signe de l'effet des sortants est moins évident car les sortants ne sont pas forcément des personnes plus qualifiées et/ou plus âgées et donc mieux rémunérées.
- L'**effet vieillesse** : c'est l'impact sur l'évolution générale de la masse salariale des changements de salaire, sans changement de fonction, dus au déroulement normal de carrière dans le métier suite à l'ancienneté : avancement sur grille indiciaire.
- L'**effet technicité** : c'est l'impact sur l'évolution générale de la masse salariale des changements de grade ou de corps, et/ou de l'acquisition de compétences nouvelles. Ces changements sont en général validés suite à un concours ou un examen professionnel.

Les dépenses de personnel évoluent de 4,8 M€ (+ 3,4 %) par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet conjugué des facteurs suivants :



On note ainsi les évolutions suivantes :

- + 1,6 M€ en lien avec l'extension en année pleine des mesures catégorielles 2024 (+ 236,5 k€) et celle du schéma d'emplois 2024 (+ 1,4 M€). S'agissant des mesures catégorielles, l'augmentation traduit l'impact sur 2025 de la revalorisation des doctorants prévue par la Loi de programmation pour la recherche (LPR). Concernant le schéma d'emplois, l'évolution s'explique par la campagne d'emplois menée en 2024, l'augmentation du nombre des contrats doctoraux et des chaires de professeurs juniors (CPJ) et les recrutements effectués sur contrats de projet, notamment au titre du COMP.
- + 2 M€ en lien avec le relèvement du taux de CAS Pensions au 1^{er} janvier 2025 ;
- + 384,8 k€ au titre de l'indemnitaire obligatoire (pour les enseignants et enseignants-chercheurs, il s'agit principalement de revalorisations prévues par la LPR, et pour les personnels BIATSS, de l'étape 2 de revalorisation de la prime de fonctions votée en 2023) ;
- + 724 k€ sous l'effet du GVT ;
- - 106,4 k€ au titre du schéma d'emplois 2025. Cette évolution négative recouvre deux mouvements en sens contraire : d'une part, des dépenses nouvelles liées à l'augmentation des doctorants ENS, des CPJ et les recrutements réalisés dans le cadre du COMP, et, d'autre part, les économies générées par la campagne d'emploi 2025 et les mesures adoptées dans le cadre des CRE (suppressions de postes BIATSS, poursuite de mesures d'externalisation au fur et à mesure des départs, diminution de la suppléance, durcissement de la campagne 2nde vague pour les enseignants et enseignants chercheurs) ;
- - 156 k€ au titre des heures d'enseignement (heures complémentaires des enseignants permanents et vacations d'enseignement) ;
- + 409,2 k€ sur les conventions pluriannuelles de recherche ;

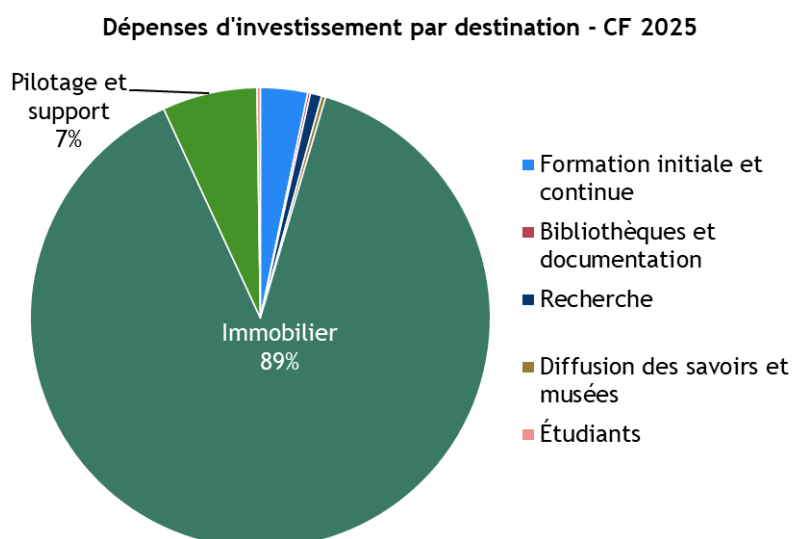
- - 82,9 k€ au regard d'autres facteurs : notamment l'économie liée à l'abaissement à 90 % du traitement perçu par les agents durant les trois premiers mois de congé maladie, prévu par la Loi de Finances pour 2025, l'économie résultant du recours accru à des personnels contractuels en lien avec la fin des appels sur liste complémentaire pour les BIATSS, et, enfin, la revalorisation de la rémunération de contractuels BIATSS en CDI.

Outre ces évolutions, et bien qu'elles n'apparaissent pas en tant que telles parmi les facteurs d'évolution des dépenses de masse salariale entre les exercices 2024 et 2025, il importe de rappeler l'impact des mesures nationales des dernières années qui n'ont été compensées par l'État que de manière partielle et retardée. En effet, ces mesures conduisent à constater un reste à charge pour l'Université de l'ordre de 3 M€ sur le seul exercice 2025, et de 10,4 M€ en cumulé sur la période 2022-2025.

Elles ont donc joué un rôle déterminant dans la hausse des dépenses de personnel enregistrée ces dernières années, dans la présentation de comptes de résultat en déficit depuis 2023, et plus récemment dans le dépassement du critère de soutenabilité relatif à la masse salariale.

1.2.4. Dépenses d'investissement

4,7 M€ en AE et 23,2 M€ en CP ont été consommés en 2025 au titre de l'enveloppe d'investissement. Ces niveaux témoignent, entre autres, du dynamisme de la politique immobilière de l'établissement et plus particulièrement de la forte avancée des travaux en lien avec l'opération La Ruche qui représente à elle seule une consommation de 18,5 M€ de CP en 2025. En cohérence, la destination **Immobilier** représente 89 % des CP d'investissement consommés à l'échelle de l'établissement.



1.2.4.1 Plan pluriannuel d'investissement



Les tableaux 9 et 10 retracent les engagements contractés par l'établissement sur un **horizon pluriannuel** ainsi que le rythme, annuel, des paiements prévus. Les opérations immobilières pluriannuelles sont plus particulièrement suivies au travers du **plan pluriannuel d'investissement (PPI)** dont l'exécution est détaillée dans ces tableaux.

Le PPI du CF 2025 regroupe 16 opérations, dont 14 ont donné lieu à des dépenses en 2025. Pour mémoire, par rapport au BI 2025, son périmètre a été élargi à l'occasion d'un BR à d'autres opérations, nouvelles ou déjà engagées, la plupart de nature immobilière. Ces projets présentent en effet un impact significatif sur la trésorerie de l'établissement et s'inscrivent dans un rythme d'exécution pluriannuel, conforme à un calendrier prédéfini. Leur intégration dans le tableau de suivi des opérations pluriannuelles permet d'avoir une lecture directe sur les échéanciers de paiement qui y sont associés, et donc une appréciation renforcée sur la soutenabilité budgétaire de leur phasage.

Plan pluriannuel d'investissement - CF 2025				
Opération		Coût total opération	CF 2025	
			AE	CP
900070LC	Learning Center La Ruche - travaux	59 239 345	671 669	18 494 418
900070LC	Learning Center La Ruche - SIN	454 414	431 114	193 684
900070PR	Learning Center La Ruche - Parking	484 092	-	145 228
900070LM	Bâtiment L (modulaires)	2 655 133	476	96 998
900070BU	Bibliothèque provisoire Porte des Alpes	3 549 929	15	4 363
900070DL	Démolition bâtiment L	2 000 000	-	-
900070PA	Aménagements paysagers PDA	169 359	-	-
900070PG	Plan guide SPSI	471 508	-	197 696
900070E1	GER - Bât ABCF	121 742	-	8 744
900070E2	GER - Halles des sports B et C et bât O	92 520	-	12 230
900070E3	GER - IUT1 IUT2 Bât P et bât N	62 644	-	23 169
900070E4	GER - MDE	71 862	-	16 237
900070E5	GER - Bâtiment H	73 180	46	5 231
900070E6	GER - Palais Hirsch Belenos DEMETER	47 127	7 947	7 947
90010P04	Services numériques sur le campus	466 403	13 797	45 771
90010P09	Infrastructures, réseaux et socle technique	2 638 424	416 706	103 655

Parmi les opérations menées en 2025, il convient de relever l'avancée des travaux de l'opération La Ruche, pièce maitresse de la reconfiguration du campus Porte des Alpes, qui a donné lieu à des décaissements à hauteur de 18,5 M€. L'exercice 2025 a en effet été marqué par la finalisation des travaux de gros œuvre engagés en 2023 et l'avancement de la structuration du bâtiment au fur et à mesure de la réalisation des travaux de second œuvre (pose de la charpente, de la verrière, livraison des panneaux photovoltaïques, etc.).

À titre de rappel, le montant global de l'opération, d'abord réévalué en cours d'année 2024 à 60,4 M€ afin d'intégrer notamment les effets de l'inflation, a fait l'objet d'un arbitrage dans le cadre des CRE. En effet, dans un souci de parcimonie et de sécurisation du niveau de trésorerie de l'établissement, l'enveloppe prévue notamment pour l'acquisition de mobilier a été revue à la baisse, à hauteur de 635 k€ en 2025 puis de 500 k€ en 2026. Ces réductions, qui ne remettent pas en cause l'équipement complet du bâtiment, conduiront dans un premier temps et dans une perspective de durabilité à examiner également des solutions de réemploi et de réutilisation de matériels existants.

Au total, la part de l'opération auto-financée par l'Université est désormais évaluée à 31,2 % du montant total. Les principaux autres financeurs demeurent la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et la Métropole. Pour mémoire, la ComUE Université de Lyon, qui assurait initialement la maîtrise d'ouvrage de l'opération, avait elle-même réceptionné une première part des financements attendus et effectué les toutes premières dépenses.

Parmi les autres opérations du PPI, on note notamment l'achèvement en 2025 des différentes opérations « Gains énergétiques rapides » (GER), retenues dans le cadre de l'appel à projets 2024 lancé par l'État pour soutenir la rénovation énergétique de ses bâtiments et de ceux de ses opérateurs. Les travaux conduits par l'Université et cofinancés par l'État se sont pleinement inscrits dans l'objectif de réhabilitation et de modernisation du patrimoine immobilier universitaire, et participent ainsi aux objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (isolation des points singuliers, robinets thermostatiques, relamping, horloge sur extraction, compteurs).

Enfin, l'opération « Plan guide SPSI » devant aboutir à la mise à jour du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'Université pour la période 2025-2029 et accentuer son inscription dans une démarche de transition énergétique et écologique, a également pu être achevée cette année.

1.2.4.2 Autres dépenses d'investissement

Hors périmètre des opérations inscrites au PPI de l'établissement, la consommation de l'enveloppe d'investissement s'élève à 3,8 M€ de CP. On note, notamment, les réalisations suivantes :

- 1,4 M€ au titre de la destination **Immobilier**, concernant des opérations présentant un caractère annuel ou récurrent, en lien notamment avec les objectifs de transition écologique et soutenable poursuivis par l'Université : travaux d'étanchéité, de reprise des menuiseries extérieures, etc. On note, également en 2025, la réalisation des travaux d'isolation acoustique de la salle de réception du Palais Hirsch et de réfection de la toiture du bâtiment T sur le campus Porte des Alpes.
- 1,2 M€ au titre de la destination **Pilotage et support**. Comme les années précédentes, les dépenses réalisées en 2025 relèvent en très grande majorité de la gestion des SI et du numérique (855,4 M€) et ont trait, par exemple, à l'équipement des salles de cours (546,5 k€) et des services (217,2 k€) ou à l'utilisation des logiciels pédagogiques, bureautiques ou métiers (50,4 M€).
- 770,1 k€ au titre de la destination **Formation initiale et continue**. Ces dépenses concernent classiquement des achats de matériels informatiques, d'équipements audiovisuels ou de mobilier pour les composantes de formation de l'établissement. L'exécution 2025 se caractérise cependant par l'acquisition portée par le laboratoire Disp et pour un montant de près de

715 k€, d'une partie opérative de type ligne de production pour la formation à l'industrie 4.0.

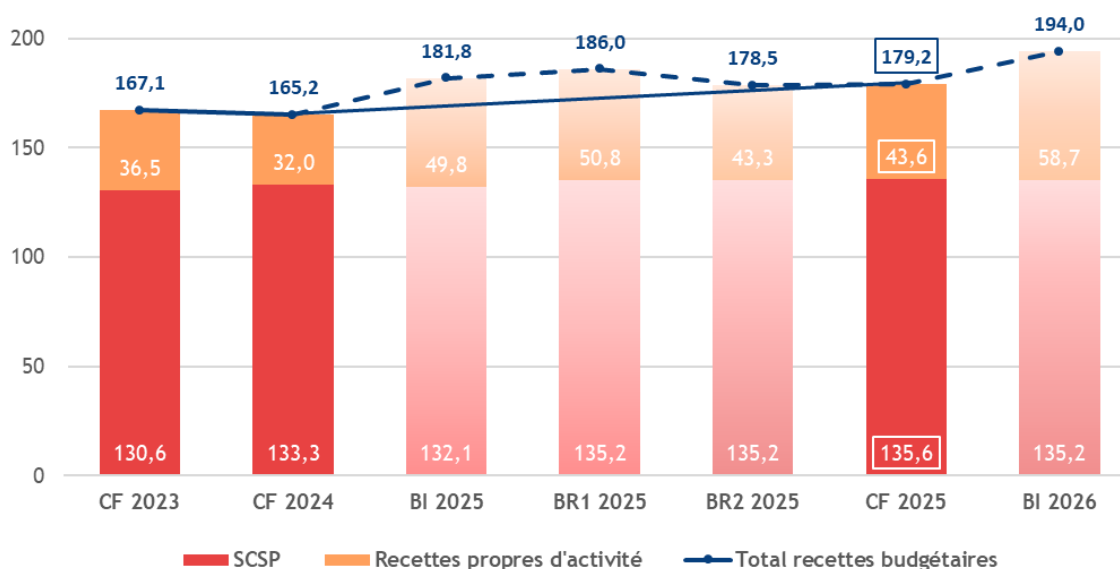
- 184,2 k€ au titre de la destination **Recherche**. Il s'agit, majoritairement, d'achats d'équipements informatiques ou audiovisuels, ou encore de dépenses de petits mobiliers ou d'aménagements.
- Enfin, 67,5 k€ pour la destination **Diffusion des savoirs et Musées** concernant essentiellement des opérations de restauration de moulages, 54,9 k€ au titre de la destination **Étudiants** pour diverses installations (vidéoprojecteurs, tables de ping-pong, sonorisation des espaces communs de la Maison de l'Étudiant.e) et 43 k€ pour la destination **Bibliothèques et documentation**, principalement liés à l'installation de cabines acoustiques dans la bibliothèque universitaire de la rue Chevreul.

1.2.5. Recettes

Les recettes budgétaires de l'exercice 2025 s'établissent à 179,2 M€, affichant ainsi une évolution de 8,5 % (+ 14 M€) par rapport au CF 2024, laquelle répond pleinement aux premiers objectifs fixés par les CRE adoptées par l'établissement.

Ce dynamisme trouve en effet sa principale origine dans l'évolution enregistrée par les recettes propres d'activité de l'établissement, et, dans une moindre mesure, par le niveau de subvention pour charges de service public (SCSP) allouée à l'établissement en 2025.

Evolution de la SCSP et des recettes propres d'activité (en M€)



Ces niveaux dépassent les dernières prévisions budgétaires de l'exercice 2025, à hauteur de + 426,2 k€ en ce qui concerne la SCSP (l'établissement n'ayant été destinataire de sa notification définitive que le 12 décembre 2025) et de + 323,4 k€ en ce qui concerne les recettes propres d'activité de l'établissement.

Taux d'exécution

Les taux d'exécution en recettes affichent en conséquence des niveaux très satisfaisant, quoi qu'indiquant qu'un ajustement entre les prévisions des financements de l'État et les autres financements publics nécessite d'être réalisé pour les prochains exercices.

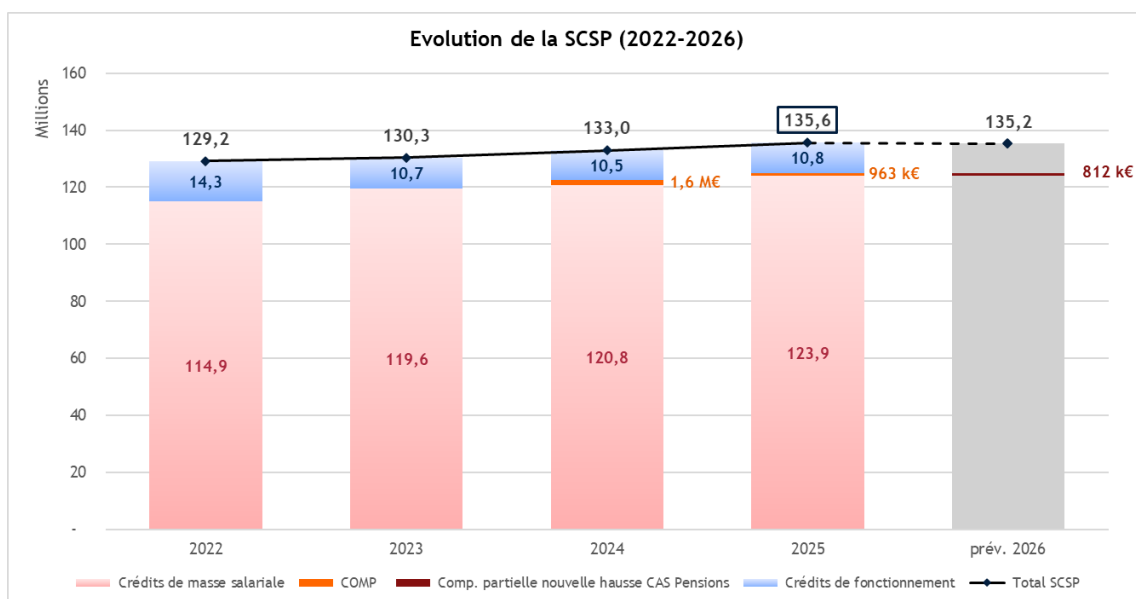
	2023		2024		2025	
	par rapport au BI	par rapport au BR	par rapport au BI	par rapport au BR	par rapport au BI	par rapport au BR
Total Recettes budgétaires	97,8%	102,0%	91,8%	94,2%	98,5%	100,4%
dont SCSP	101,7%	100,8%	101,9%	100,2%	102,7%	100,3%
dont Recettes propres d'activité	86,0%	106,8%	64,9%	75,3%	87,5%	100,7%
dont autres financements de l'Etat	173,1%	111,7%	61,2%	71,3%	136,9%	121,7%
dont Fiscalité affectée	101,1%	100,0%	106,7%	100,0%	104,9%	100,0%
dont autres financements publics	48,2%	102,1%	36,5%	46,3%	59,8%	87,7%
dont recettes propres	104,4%	108,2%	88,9%	97,4%	105,9%	105,6%

1.2.5.1 Subvention pour charges de service public

La SCSP allouée à l'établissement au titre de l'exercice 2025 s'élève à 135,6 M€, soit un montant en progression de 2,7 M€ par rapport au montant notifié au titre de l'exercice précédent (+ 2,4 M€ si l'on tient compte du financement Lysières² accordé à l'établissement jusqu'en 2024, au titre de la labellisation « Sciences avec et pour la société »).

Ce montant comprend notamment :

- 963 k€ correspondant au deuxième versement effectué par le Ministère dans le cadre du COMP (soit 30 % du montant total pluriannuel alloué). Pour mémoire, 1,6 M€ (soit 50 %) ont déjà été perçus dans le cadre de la SCSP 2024, tandis que les 20 % restants (642 k€) pourraient être versés à l'Université en 2027, sous réserve de la validation par le Ministère et les services du rectorat de l'atteinte des objectifs fixés à l'établissement ;
- Un peu plus d'1 M€ supplémentaire par rapport à 2024, alloué au titre du déploiement de la LPR concernant notamment les mesures de refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs et ESAS, la création de nouveaux contrats doctoraux ainsi que la revalorisation de ces derniers ;
- 2 M€ au titre de la compensation liée au relèvement du taux de CAS Pensions mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- et 295,6 k€ au titre de la compensation du dispositif des chèques psychologues bénéficiant à la population étudiante, ce montant présentant une hausse substantielle par rapport à l'année passée (+ 179 k€).



En dépit de l'augmentation constatée entre les exercices 2024 et 2025, force est de constater que le niveau de dotation en masse salariale alloué par l'État continue de présenter, sous l'effet du GVT et des nombreuses mesures salariales décidées au niveau national et seulement partiellement compensées, une décorrélation de plus en plus forte avec les dépenses de personnel sur plafond État réellement supportées par l'Université. La subvention allouée ne couvre ainsi plus l'ensemble de ces dépenses depuis 2024.

Par ailleurs, malgré le contexte inflationniste de ces dernières années, le montant de dotation de fonctionnement allouée par le Ministère n'a pas été revu depuis de nombreuses années. En 2025, on note même la disparition de la dotation de mise en accessibilité (-100 k€ entre 2024 et 2025) de l'établissement, après que sa réduction (-50 k€) et la disparition de la dotation mise en sécurité (- 80 k€) aient déjà été constatées l'année dernière.

La SCSP représentant chaque année à elle seule entre 75 % et 85 % des recettes de l'établissement, ces différentes évolutions dégradent sensiblement depuis quelques années le ratio rapportant la masse salariale aux produits encaissables.

1.2.5.2 Recettes propres d'activité

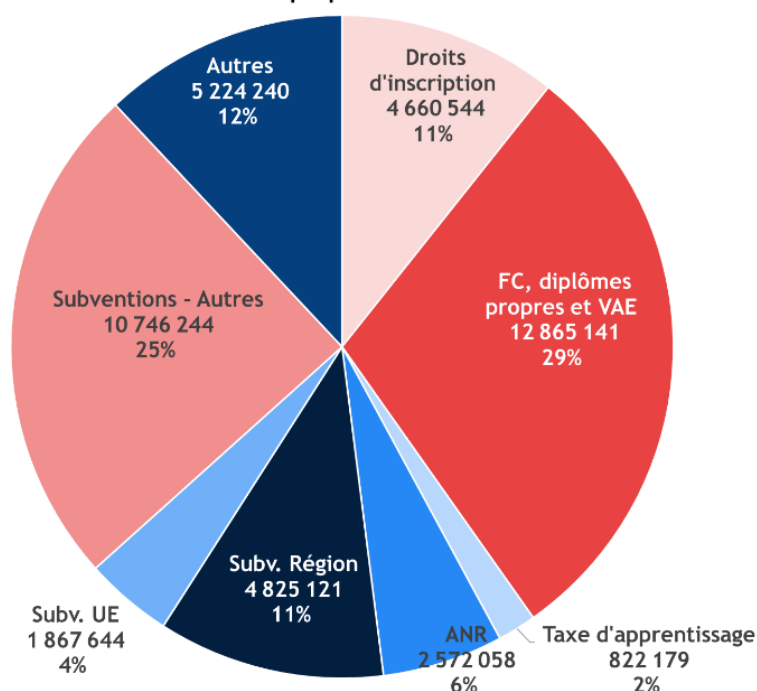
Les **recettes propres d'activité** recouvrent l'ensemble des recettes budgétaires de l'établissement, hors subvention pour charge de service public. Il peut s'agir tant de recettes de fonctionnement que de recettes d'investissement, et tant de recettes globalisées que de recettes fléchées.

Les autres recettes de l'établissement, dites recettes propres d'activité, s'établissent pour 2025 à 43,6 M€. Leur fort dynamisme conduit à constater une progression à hauteur de 11,6 M€ par rapport à l'exercice 2024, conformément aux objectifs fixés dans le cadre des CRE adoptées par l'établissement.

Si une part significative de cette augmentation s'explique par les encaissements reçus en 2025 dans le cadre des subventions allouées à l'opération La Ruche (8,9 M€,

soit un écart positif de près de 6,7 M€ par rapport aux versements constatés en 2024), le reste de l'évolution résulte en effet essentiellement des recettes de formation de l'établissement et des projets remportés par l'Université.

CF 2025 - Recettes propres d'activité



Plus précisément, les recettes de **droits d'inscription** aux diplômes nationaux s'élèvent tout d'abord à 4,7 M€, soit une progression d'un peu plus d'1 M€ par rapport à l'exercice 2024. Pour mémoire, cette évolution est en lien avec la délibération adoptée le 24 janvier 2025 par le conseil d'administration de l'établissement, qui, en raison du dépassement du seuil réglementaire des 10 % d'étudiants inscrits pouvant bénéficier d'une exonération, a fixé de nouvelles orientations stratégiques pour l'exonération des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires. Les nouveaux critères ont substitué aux exonérations accordées en fonction de l'inscription dans un cycle d'étude des possibilités d'exonérations en fonction de la provenance des étudiants (pays fragiles ou touchés par des conflits). La progression enregistrée par les droits d'inscription n'est toutefois pas aussi importante que celle initialement envisagée (- 939,5 k€ par rapport à la prévision du BR1 2025), en lien, notamment, avec le report constaté des demandes d'exonération présentées par des étudiants extra-communautaires sur d'autres fondements réglementaires. La trajectoire financière arrêtée dans le cadre des CRE sera donc ajustée sur ce point, afin de mieux faire correspondre les hypothèses de recettes prévisionnelles au niveau réel constaté.

Les recettes issues de la **formation continue**, de la **formation en alternance** et des inscriptions en **diplômes propres** et **VAE** s'élèvent quant à elles à 12,9 M€, soit une progression de 435 k€ en 2025 par rapport à 2024. Elles dépassent de 858,3 k€ les prévisions budgétaires de l'exercice, et s'inscrivent donc quant à elle pleinement dans la trajectoire dessinée par les CRE.

En 2025, la **taxe d'apprentissage** au solde a permis à l'établissement de constater une recette d'un montant de 822,2 k€, soit un niveau en progression de près de 297,8 k€ par rapport à l'exercice précédent. Ce montant, qui recouvre 663,2 k€ au titre de la taxe d'apprentissage 2025, et un solde de 158,9 k€ au titre de la taxe d'apprentissage 2024, traduit les importants efforts fournis par les composantes de formation, au premier rang desquelles la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion et l'IUT Lumière Lyon 2, pour développer les liens entretenus avec le tissu socio-économique et maintenir une forte mobilisation des entreprises partenaires, dans un contexte réglementaire pourtant évolutif.

Avec un niveau de 2,6 M€, les recettes issues de **l'Agence nationale de la recherche** (ANR) progressent légèrement par rapport à 2024 (+76,2 k€), confirmant ainsi l'importante hausse enregistrée sur ce poste à compter de l'exercice 2023.

Les subventions en provenance de la **Région** s'établissent pour 2025 à 4,8 M€, soit un niveau en très forte augmentation des exercices précédents (+ 4,4 M€ par rapport à 2024) qui trouve son origine dans les versements reçus dans le cadre de l'opération La Ruche (4,4 M€, 18,1 M€ restant encore attendus en 2026).

Les financements alloués par **l'Union européenne** progressent également en 2025, avec un niveau de 1,9 M€ (soit + 602,3 k€ par rapport à l'exercice précédent). Il s'agit essentiellement de financements reçus dans le cadre des conventions pluriannuelles portées par la Direction des relations internationales, notamment dans le cadre du Programme Erasmus+ ; 645,8 k€ ont par ailleurs été reçus au titre du projet Bauhaus4U, sélectionné en 2024 par la Commission européenne.

De même, les subventions accordées par d'**autres financeurs** (État, collectivités hors Région, universités partenaires, organismes de recherche, etc.) affichent un niveau en forte hausse par rapport à 2024, à hauteur de 10,7 M€ (+3,9 M€). Cette évolution est à mettre au regard des financements État et Agence de l'eau reçus dans le cadre des conventionnements conclus pour l'opération La Ruche (4,4 M€, dont 4,3 M€ en provenance de l'État), mais également, si l'on neutralise les financements étatiques perçus en 2024 au titre du Plan de relance, du dynamisme des conventions pluriannuelles de l'établissement (+1,4 M€ entre 2024 et 2025 sur ce poste).

Enfin, avec un niveau prévisionnel de près de 5 M€, les « **autres recettes** » affichent également une évolution très favorable (+774,5 k€ par rapport à 2024). De nature et d'origine très diverses, elles recouvrent notamment :

- 1,9 M€ de recettes de fiscalité affectée, correspondant à la **CVEC**, soit un niveau maintenu par rapport à celui de 2024, malgré le contexte réglementaire défavorable. En contrepartie, la CVEC a permis de financer en 2025 de nombreuses actions d'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi que des actions de prévention et d'éducation à la santé également à leur intention. On note, notamment, la réalisation d'achats destinés à la lutte contre la précarité numérique, le versement d'aides sociales, le recours à du monitorat étudiant, ou encore la poursuite du budget participatif étudiant créé en 2019 ;
- Plus d'1 M€ de recettes en lien avec des **prestations de service** réalisées par l'Université (recouvrant, par exemple, les refacturations Iclly, les stages Prune

et d'été proposés par le CIEF, les conférences proposées par l'UTA, etc.), soit un niveau en sensible augmentation par rapport à l'exercice 2024 (+ 309,6 k€) ;

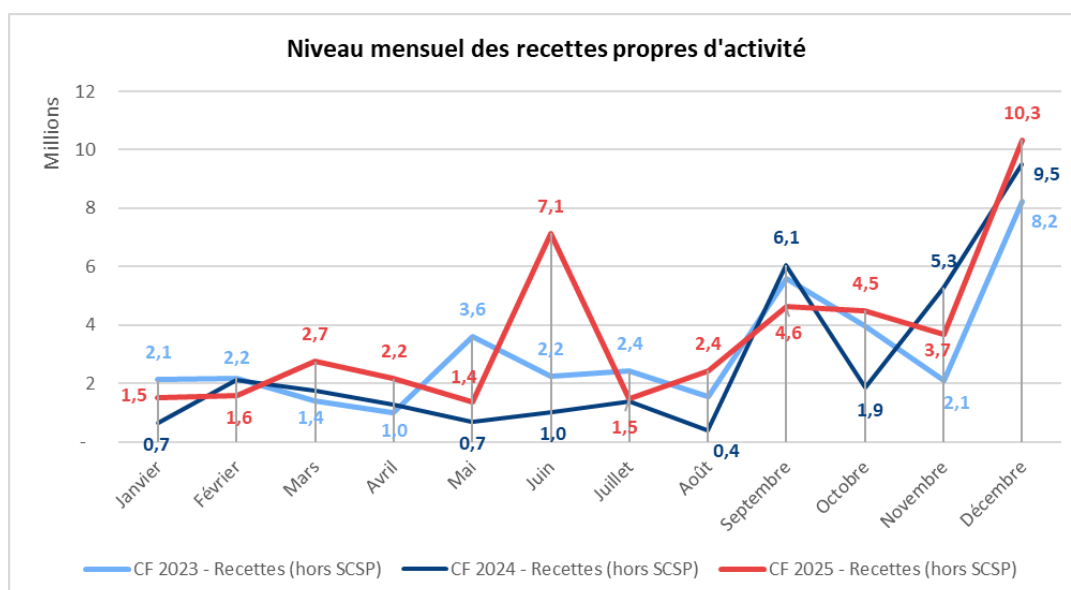
- 994,2 k€ de recettes issues des « **autres produits** » dont, notamment, 344,1 k€ au titre des prestations de soins proposées par le SSE, 201,9 k€ au titre du dispositif de subrogation en cas d'arrêt de travail, d'autres encaissements liés à des refacturation de fluides, etc.
- 798,8 k€ au titre de la **mise à disposition de personnel facturée**, soit un montant en progression notable par rapport à 2024 (+ 415,4 k€, en lien avec un plus grand recours à ce dispositif de mobilité par les personnels de l'établissement) ;
- 122,6 k€ de **locations diverses**.

Focus Recettes propres

Les **recettes propres** 2025 s'établissent à 22,3 M€ et affichent ainsi une très substantielle progression par rapport à l'exercice précédent (+ 2,9 M€). Leur poids relatif sur le total des recettes budgétaires se situe à 12,5 %, contre 11,8 % en 2024 et 11,5 % en 2023.

Niveau mensuel d'exécution des recettes

À l'instar du constat fait pour les dépenses de fonctionnement, et comme déjà souligné l'année dernière, le niveau mensuel d'exécution des recettes de l'exercice 2025 témoigne de la forte tension qui pèse sur les derniers mois de l'année, et plus particulièrement le mois de décembre, en conséquence d'un rythme de facturation des recettes de formation essentiellement concentré à compter de la rentrée universitaire.

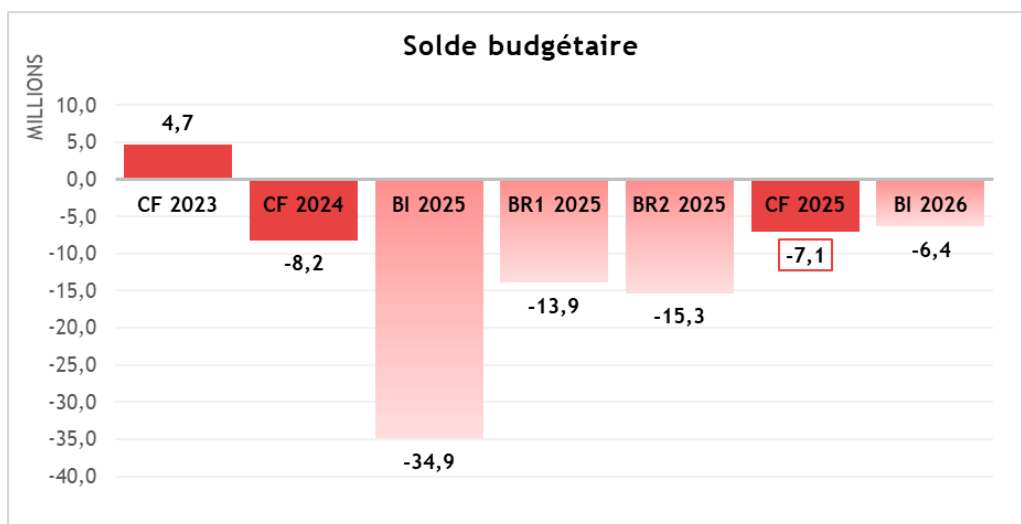


1.2.6. Solde budgétaire



Le **solde budgétaire** traduit l'impact sur la trésorerie des flux budgétaires de l'année (encaissements - décaissements) générés par l'activité de l'Université, quel que soit l'exercice du fait générateur.

En conséquence de l'exécution des dépenses et des recettes retracée dans les précédents développements, le solde budgétaire de l'exercice 2025 s'établit à - 7,1 M€.



Pour mémoire, le fort décalage avec les prévisions initiales de l'exercice s'explique par le report, acté lors du BR1 2025, de 15,8 M€ en lien avec les travaux de l'opération La Ruche, et l'ensemble des décisions de mise en réserve ou de phasage des dépenses d'investissement destinées à sécuriser le niveau de trésorerie prévisionnel de l'établissement. Par rapport aux prévisions du BR2 2025, la réduction du déficit du solde budgétaire s'explique par la sous-consommation constatée sur les différentes enveloppes en dépense (pour mémoire, - 3,5 M€ en fonctionnement, - 3 M€ en investissement et - 965,2 k€ en personnel) et la sur-exécution en revanche constatée en recettes (+ 749,6 k€).

La totalité de ce déficit est couvert par le solde résultant des opérations pluriannuelles constaté en 2025 (- 7,8 M€, cf. *infra* 3.4 Tableaux relatifs aux opérations pluriannuelles). Par déduction, le solde résultant de l'exécution des opérations annuelles présente en revanche un caractère excédentaire, ce qui témoigne des efforts notables mis en œuvre par l'établissement pour contenir le volume de ses dépenses, notamment de masse salariale, dans un contexte de retour à l'équilibre financier.

1.2.7. Restes à payer



Les **restes à payer (RAP)** correspondent à la somme des engagements souscrits et les paiements effectués sur ces engagements (soit AE consommées - CP consommés, tous exercices confondus). Cet indicateur permet d'avoir une visibilité sur les flux financiers futurs, et témoigne d'une éventuelle rigidité de la prévision budgétaire.

Principalement en lien avec l'avancée des travaux de l'opération La Ruche, le stock global des RAP diminue de 18,2 M€, et s'établit désormais à 20,5 M€ au 31 décembre 2025 (dont 17,9 M€ au titre des opérations pluriannuelles).

2. Équilibre financier

2.1. Tableau d'équilibre financier



Le tableau d'équilibre financier met en évidence les besoins et les moyens de couverture mobilisables pour toutes **les opérations ayant un impact sur la trésorerie**, qu'il s'agisse d'opérations budgétaires (solde budgétaire) ou non budgétaires (opérations au nom et pour le compte de tiers, autres encaissements et décaissements sur comptes de tiers, TVA, etc.).

La variation de trésorerie de l'exercice, présentée ici est donc éclairée à la fois par le solde budgétaire, l'équilibre financier qui en résulte après prise en compte de l'impact en trésorerie des opérations non budgétaires et enfin par le solde de trésorerie liée aux opérations fléchées.

L'équilibre financier réalisé en 2025 se traduit par un prélèvement de la trésorerie de 9,4 M€. Cette variation négative résulte du solde entre :

- 7,1 M€ de déficit budgétaire constaté en 2025 ;
- 260,4 k€ de solde déficitaire au titre des opérations pour compte de tiers : bourses d'aides à la mobilité internationale (AMI) et TVA ;
- 2,1 M€ de solde déficitaire au titre d'autres opérations sur comptes de tiers.

2.2. Tableau des opérations pour compte de tiers



Le tableau des **opérations pour comptes de tiers** retrace les opérations traitées, en comptabilité générale en encaissements/décaissements, uniquement en comptes de tiers, **hors suivi budgétaire**.

Il s'agit d'opérations réalisées par l'Université au nom et pour le compte d'autres tiers (notamment bourses de mobilité, TVA, etc.), sur lesquelles elle ne dispose d'aucune marge de manœuvre.

En cas de déséquilibre sur un exercice entre les encaissements et décaissements liés à ces opérations, celles-ci contribuent à la variation de trésorerie de l'organisme et doivent donc figurer sur une ligne dédiée du tableau d'équilibre financier.

Le tableau des opérations pour compte de tiers réalisées en 2025 met en évidence l'impact défavorable de ces opérations sur la trésorerie, qu'elles conduisent à diminuer à hauteur de 260,4 k€.

3. Analyse de la soutenabilité

Se donnant pour objectif de moderniser et de simplifier les règles budgétaires et financières applicables aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le **décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024** relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) est venu tout récemment modifier la partie réglementaire du code de l'éducation relative au régime financier de ces établissements.

Ce décret prévoit en particulier une simplification de l'architecture budgétaire, la suppression de l'autorisation préalable du recteur de région académique pour effectuer un prélèvement sur les réserves et la suppression du critère de la perte au compte de résultat sur deux comptes financiers successifs pour entrer dans un plan de retour à l'équilibre financier (PREF). Plus précisément, le critère jusque-là primordial tenant au caractère bénéficiaire du compte de résultat, impliquant que les produits de l'exercice soient supérieurs à ses charges, est désormais remplacé par une **analyse de la soutenabilité budgétaire fondée sur trois critères** :

- Les **charges de personnel** doivent être inférieures à 83 % des produits encaissables (ratio « Dizambourg »), seuil porté à 85 % pour les Universités à dominante sciences humaines et sociales (SHS) comme Lyon 2
- Le niveau final de **fonds de roulement** (FDR) doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement en CP hors investissement
- Le niveau final de **trésorerie** doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en CP hors investissement

Pour qu'un budget soit considéré comme soutenable, ces trois critères doivent être respectés.

Le présent rapport propose cependant une analyse plus globale de la soutenabilité budgétaire et de la situation financière de l'établissement, à l'échelle annuelle (3.1), infra-annuelle (3.2) et pluriannuelle (3.3 et 3.4), avant de synthétiser les différents agrégats et ratios financiers de l'exercice (3.5 et 3.6).

3.1. Tableaux de situation patrimoniale



L'objectif de la **comptabilité générale, dite « en droits constatés »**, consiste à organiser des données financières en enregistrant les opérations ayant un impact sur le patrimoine et la caisse d'une entité, et ce afin de disposer d'une connaissance exhaustive dudit patrimoine et de permettre la justification des actes effectués auprès de tiers. Il ne s'agit pas seulement de savoir ce dont l'Université dispose en trésorerie sur son compte bancaire, mais également d'apprécier ses biens, ses créances et ses dettes, ainsi que les engagements qu'elle peut être amenée à honorer dans le futur.

En comptabilité générale, les charges et les produits sont comptabilisés au moment de leur constatation et font l'objet d'un **rattachement à l'exercice**. L'impact se produit au moment du service fait, lequel revient à constater une dette de l'établissement vis-à-vis d'un tiers.

L'ensemble des éléments relevant de la situation patrimoniale de l'établissement faisant l'objet de développements détaillés dans le cadre de l'annexe jointe au compte financier, ils ne font ici l'objet que de commentaires succincts.

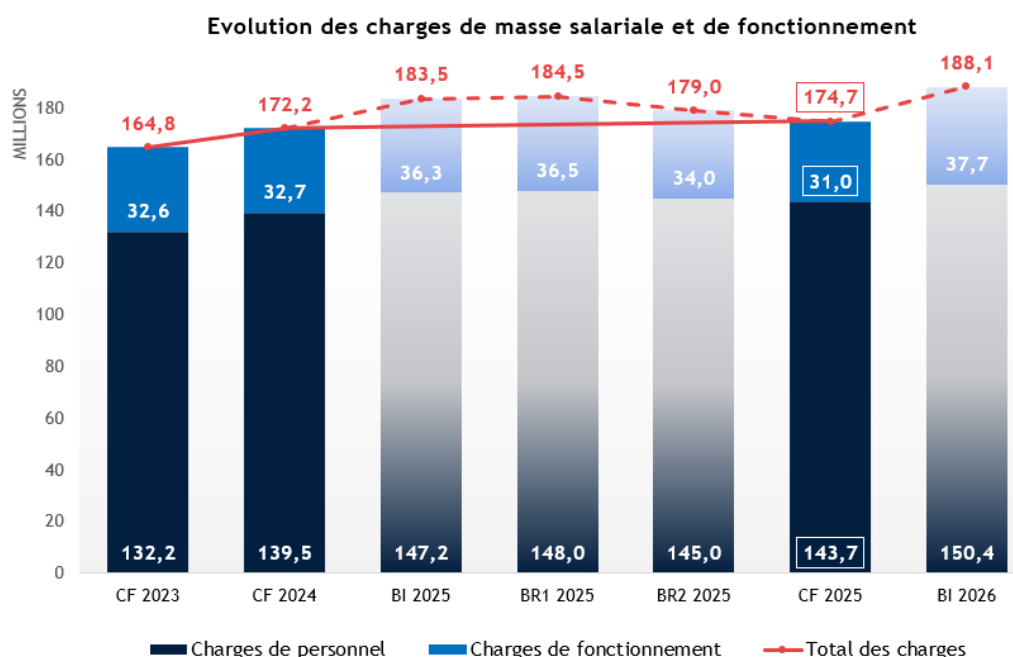
3.1.1. Compte de résultat



Le **compte de résultat** retrace, hors investissements, les appauvrissements et enrichissements attendus sur l'exercice, qu'ils soient monétaires ou non. Le **résultat net comptable** correspond au bénéfice ou au déficit de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

3.1.1.1 Niveau des charges de masse salariale et de fonctionnement

Les charges de l'exercice 2025 s'établissent à 174,7 M€, soit un niveau en progression de 2,5 M€ par rapport à l'exercice précédent, après une hausse de 7,3 M€ constatée entre les exercices 2023 et 2024. On constate donc un ralentissement de leur rythme d'exécution.



L'augmentation, modérée, trouve son origine dans l'évolution encore forte des charges de personnel qui, avec un niveau de 143,7 M€, progressent à elles seules de 4,2 M€ en une année, soit + 3 %. Cette progression est tempérée, au niveau global, par la diminution enregistrée s'agissant des charges de fonctionnement. Arrêtées à près de 31 M€, ces dernières affichent en effet une réduction de 1,7 M€ (- 5,3 %).

Charges de personnel



En comptabilité générale, les **charges de personnel** relèvent des charges d'exploitation. Elles comprennent notamment les rémunérations dues au titre de l'exercice (droits constatés), les charges sociales correspondantes ou encore les charges à payer relatives à des droits acquis non encore décaissés.

Par rapport au périmètre retenu en matière de comptabilité budgétaire, il convient de relever que l'ensemble des charges des comptes 63 (impôts, taxes et versements assimilés) relèvent des charges de fonctionnement et non de personnel.

Malgré leur notable évolution, les charges de personnel affichent un rythme d'évolution en retrait de celui constaté en 2024 (+ 3 %, contre + 4,4 % l'année dernière). Ce point est particulièrement notable, dès lors que leur volume évolue nécessairement sous l'effet des différents facteurs commentés précédemment,

notamment le relèvement du taux de CAS Pensions au 1^{er} janvier 2025, le GVT ou encore le dynamisme des conventions pluriannuelles de recherche.

Ainsi, à l'instar du constat fait en comptabilité budgétaire, il est possible de souligner non seulement les impacts de la gestion courante constatée en 2025 (départs plus nombreux que prévus, concours infructueux évoqués précédemment), mais également le sérieux des premières mesures engagées par l'établissement dans le cadre des CRE.

Charges de fonctionnement



Les **charges de fonctionnement** correspondent à l'ensemble des charges d'exploitation nécessaires à l'activité courante de l'établissement, hors charges de personnel (et hors périmètre investissement), enregistrées dès le fait générateur de l'obligation (principe des droits constatés) et rattachées à l'exercice au cours duquel le service fait est constaté.

On distingue les charges de fonctionnement décaissables, qui entraînent des sorties de caisse directes, des charges de fonctionnement non décaissables qui n'entraînent aucun mouvement financier direct (par exemple les dotations aux amortissements ou aux provisions (DAP)).

Les charges de fonctionnement constatées au CF 2025 s'élèvent à près de 31 M€, soit un niveau en diminution de celui constaté lors des exercices précédents (32,6 M€ en 2023, 32,7 M€ en 2024).

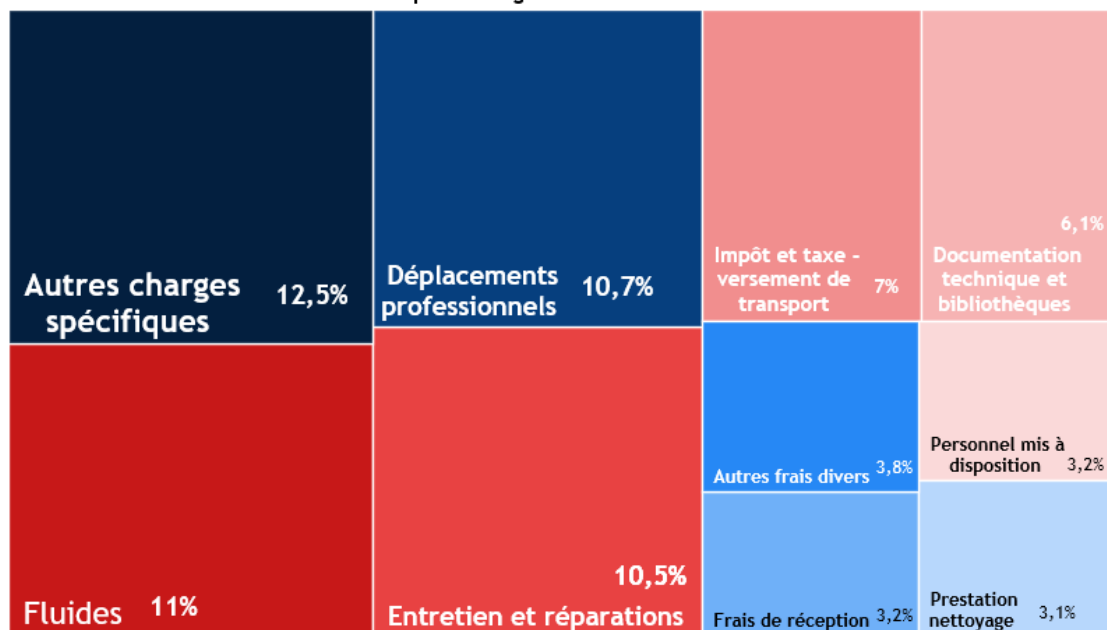
Ce volume, nettement supérieur à celui des dépenses de fonctionnement issues de la comptabilité budgétaire, s'explique principalement par le fait que leur périmètre englobe, en plus des dépenses en droits constatés, les charges calculées : dotations aux amortissements et aux provisions (DAP), qui constituent des charges non décaissables, et charges à payer et charges constatées d'avance, qui permettent d'assurer le bon rattachement à l'exercice comptable.

Charges de fonctionnement décaissables

Arrêtées à 19,6 M€ en 2025, les charges de fonctionnement décaissables présentent un niveau général en réduction de celui constaté en 2024 (- 1,3 M€). Cette évolution négative s'explique presque pour moitié par la très forte diminution des charges liées à l'annulation des titres de recettes des années antérieures, conséquence de la fin de l'exonération quasi-systématique des étudiants extra-communautaires.

En sein des charges de fonctionnement décaissables, les dix principaux postes comptables représentent 71 % de leur volume total.

CF 2025 - Principales charges de fonctionnement décaissables



Entre les exercices 2024 et 2025, certains de ces postes apparaissent en réduction : c'est le cas des charges liées aux fluides (2,2 M€, soit - 342,6 k€ par rapport à 2024, en conséquence notamment du ralentissement des prix de l'électricité mentionné plus haut), aux frais de réception (631,4 k€, soit - 75,4 k€), aux prestations de nettoyage (598,4 k€, soit - 62,7 k€) ou encore aux achats de documentation technique (1,2 M€, soit -16 k€).

D'autres en revanche affichent une évolution assez forte, comme c'est le cas pour les charges liées aux opérations d'entretien et de réparation (2 M€, soit + 212,7 k€ par rapport à 2024), aux déplacements professionnels (2,1 M€, soit + 159 k€) ou encore aux charges de personnels mis à disposition (619,3 k€, soit + 136 k€).

De façon générale, et à l'instar des constats faits en matière de comptabilité budgétaire, le niveau d'exécution réelle constaté en 2025 devrait conduire à revoir à la baisse les prévisions d'atterrissage de l'exercice 2026.

Charges de fonctionnement non décaissables

En 2025, les charges de fonctionnement non décaissables de l'Université présentent un niveau de 11,4 M€, en diminution de 409,3 k€ par rapport à l'exercice 2024. Au cours des exercices à venir, ce volume devrait sensiblement augmenter avec la réception des travaux de l'opération La Ruche et l'intégration de l'opération dans le patrimoine de l'établissement.

Enfin, il est relevé que si le poids de la DAP sur les charges de fonctionnement de l'établissement augmente légèrement en 2025 (58,1 % contre 56,4 % en 2024), la DAP nette (c'est-à-dire non financée par le biais de reprises ou par la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice) pesant sur le résultat de l'exercice diminue en revanche légèrement (4,2 M€ en 2025 contre 4,3 M€ en 2024).

3.1.1.2 Niveau des produits



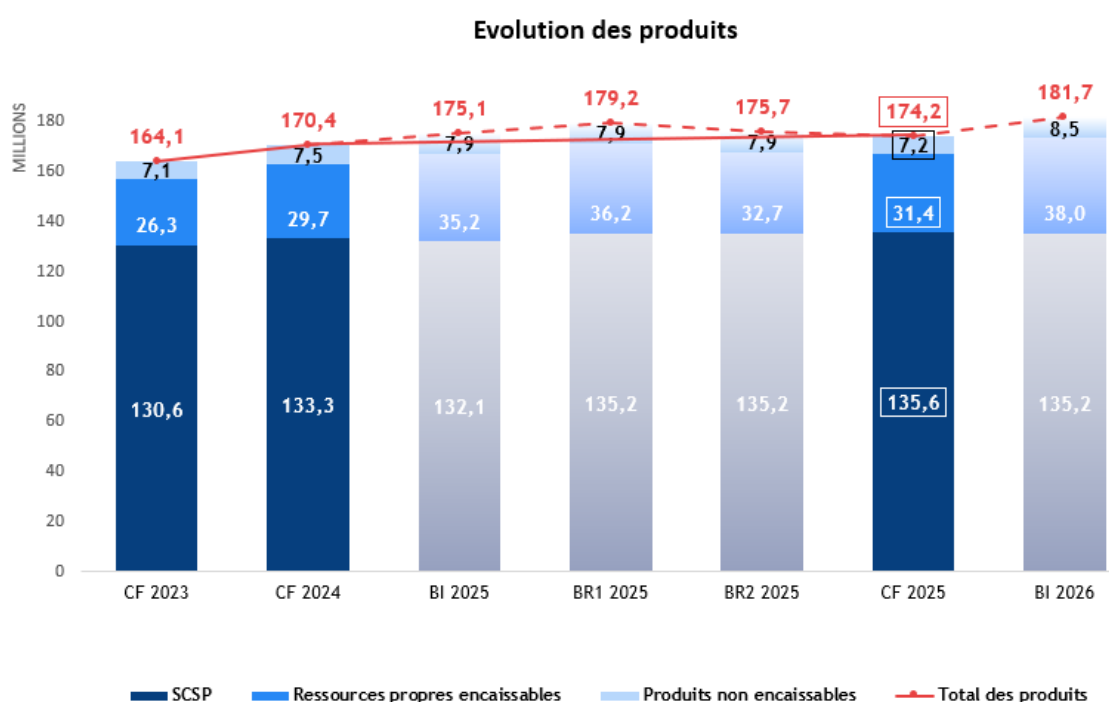
Les **produits** correspondent aux ressources acquises par l'établissement au cours d'un exercice, générant une augmentation de son résultat, et enregistrées lors de la constatation d'un droit acquis. De même que les charges, les produits font l'objet d'un rattachement à l'exercice indépendant de leur date d'encaissement.

On distingue les **produits encaissables** qui aboutissent à des rentrées directes de trésorerie tandis que les **produits non encaissables** n'en génèrent pas (par exemple la reprise au compte de résultat de la quote-part de subventions d'équipement).

Les **ressources propres** correspondent à l'ensemble des produits encaissables hors SCSP.

Les produits de l'exercice 2025 s'établissent à 174,2 M€, soit un niveau en progression de 3,7 M€ par rapport à 2024, après une évolution favorable de 6,4 M€ entre les exercices 2023 et 2024.

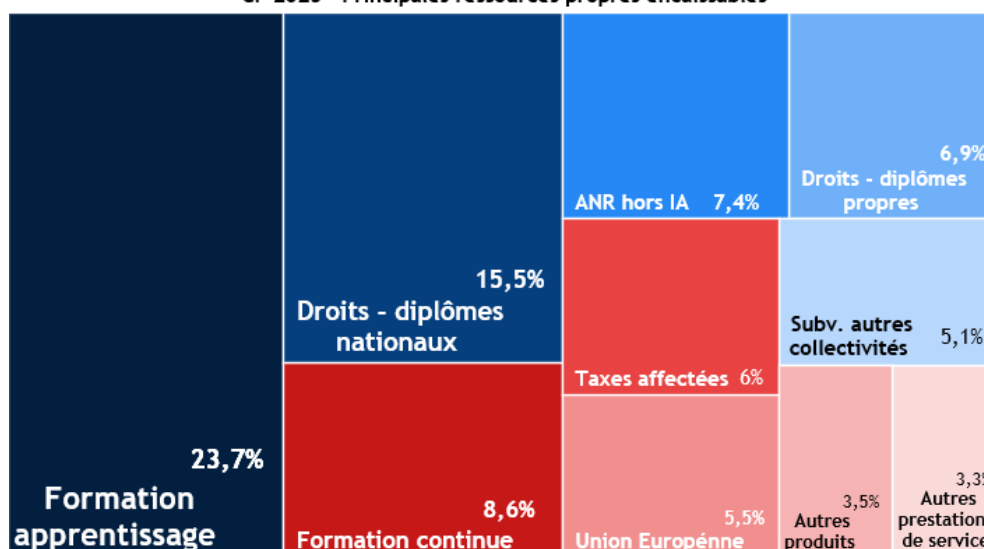
Comme en comptabilité budgétaire, cette augmentation résulte tant du niveau de SCSP alloué à l'établissement que de l'accroissement de ses ressources propres.



Produits encaissables

Bien entendu, la SCSCP continue de présenter un caractère prépondérant, puisqu'elle recouvre à elle seule 81,2 % des produits encaissables de l'exercice. Les ressources propres encaissables de l'établissement marquent également une évolution positive, avec un niveau de 31,4 M€ traduisant une augmentation de près d'1,7 M€ en 2025. En leur sein, les 10 principales natures comptables représentent 86,6 % de leur volume global.

CF 2025 - Principales ressources propres encaissables



Les principales ressources propres de l'exercice relèvent ainsi de l'activité de formation : les produits issus de la formation en apprentissage s'élèvent à 7,5 M€ et ceux de la formation continue à 2,7 M€, les droits de scolarité aux diplômes nationaux représentent un volume de 4,9 M€ tandis que ceux issus des diplômes propres de l'établissement atteignent 2,2 M€. Ces volumes apparaissent en augmentation de ceux constatés lors des exercices précédents, quoique la hausse concernant les produits issus de la formation doive être relativisée au regard d'importantes corrections effectuées sur les exercices antérieurs et détaillées dans l'annexe du CF 2025.

Enfin, les principaux autres postes des ressources propres de l'établissement relèvent de la taxe affectée que constitue la CVEC (1,9 M€) et des financements alloués à l'établissement, dans le cadre d'opérations annuelles ou pluriannuelles : 2,3 M€ au titre des financements ANR, 1,7 M€ au titre des financements de l'Union européenne et des collectivités publiques hors Région.

Si l'essentiel de ces postes présentent une évolution favorable en 2025, on note, toutefois, la diminution enregistrée par les différentes subventions publiques relatives aux opérations pluriannuelles (ANR, autres collectivités et Union européenne). Celle-ci s'explique principalement par le volume des produits à recevoir constatés en 2024, exercice au titre duquel une fiabilisation des écritures relatives à ces opérations avait pu être réalisée, et l'émission croissante de titres d'avance.

En conséquence de ces différentes évolutions, le **poids des ressources propres encaissables** de l'établissement augmente à nouveau en 2025 pour se situer à 18,8 %, contre 18,2 % au stade du CF 2024 et 16,8 % au stade du CF 2023. Ce ratio positif, est très éloigné de la zone d'alerte ministérielle fixée à 13 %.

Produits non encaissables

Le niveau des produits non encaissables de l'exercice 2025 s'élève à 7,1 M€, dont 6,8 M€ liés au niveau de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice. Les 343,1 k€ restant sont en lien avec une reprise partielle de la provision constituée en 2024, dans la perspective d'un éventuel contentieux avec une entreprise intervenant sur le chantier de l'opération La Ruche.

3.1.1.3 Résultat

Les produits constatés en 2025 affichant un niveau légèrement inférieur à celui des charges, le compte de résultat présente un déficit modéré de 523,1 k€, soit un niveau en amélioration de celui constaté lors des deux exercices précédents (- 786,4 k€ en 2023, - 1,7 M€ en 2024). Ce résultat est la conséquence de plusieurs dynamiques, détaillées dans l'annexe du CF 2025.

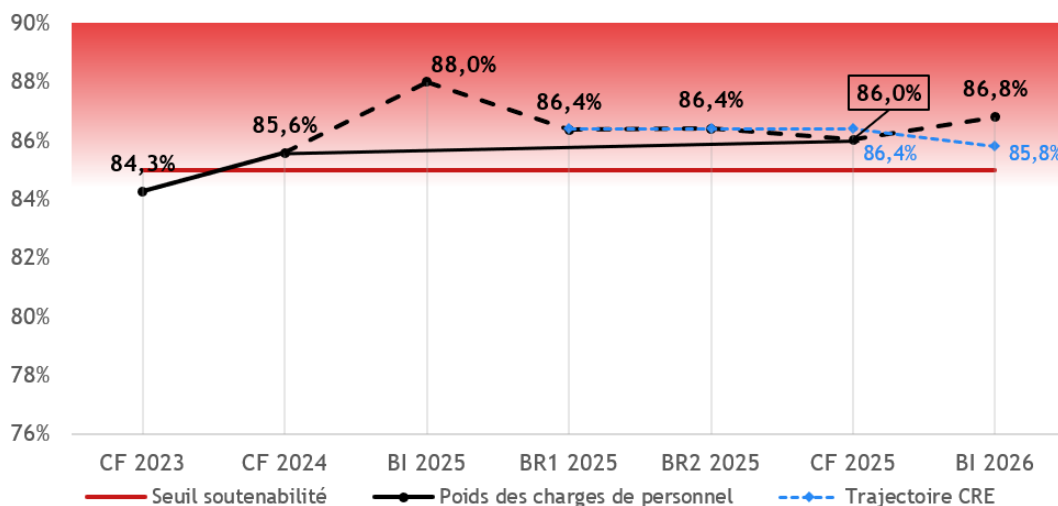
3.1.2. Poids de la masse salariale



Le **poids de la masse salariale** est le premier des trois critères cumulatifs de soutenabilité budgétaire prévus par le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). En vertu de ce critère, le caractère soutenable d'un budget implique que les charges de personnel soient inférieures à 83 % des produits encaissables. Ce ratio est porté à 85 % pour une liste d'établissements à dominante Sciences humaines et sociales sur laquelle figure l'Université Lyon 2.

En lien avec l'ensemble des évolutions retracées ci-dessus, l'indicateur relatif au **poids de la masse salariale** s'établit, pour 2025, à 86 %, soit un niveau légèrement plus favorable à celui du cadrage fixé dans le cadre des CRE et retenu dans le cadre des BR1 et BR2 2025 (86,4 %). Bien qu'il témoigne du sérieux et de la solidité des efforts entrepris par l'établissement pour rétablir sa soutenabilité financière, ce niveau continue de dépasser le seuil de soutenabilité fixé réglementairement à 85 %, en cohérence avec les CRE adoptées en octobre qui prévoit un retour à l'équilibre au cours des prochains exercices.

Critère de soutenabilité : poids des charges de personnel



3.1.3. Capacité/Insuffisance d'autofinancement

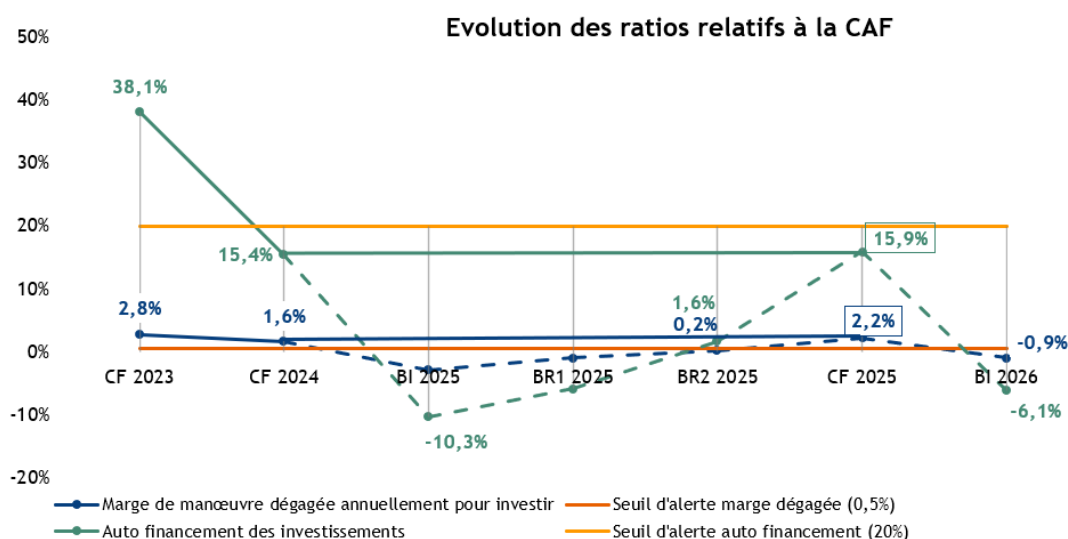


La capacité d'autofinancement (CAF) ou l'insuffisance d'autofinancement (IAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins (CAF) ou qui lui manquent pour couvrir ses autres besoins (IAF). Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

La neutralisation des charges non décaissables (amortissements et provisions) et des produits non encaissables (reprises et quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice) permet de déduire du résultat le montant de la CAF 2025. Établie à 3,7 M€ (contre 2,6 M€ au CF 2024), la CAF dégagée par l'établissement présente un niveau satisfaisant, quoiqu'inférieur à celui dégagé au cours des exercices 2023 et précédents.

Ce niveau de CAF conduit à constater :

- Un taux d'autofinancement des investissements de seulement 15,9 %, situé dans la zone d'alerte ministérielle, mais qu'il convient toutefois de relativiser au regard du volume des ressources issues de financements de tiers constaté en 2025 dont le calcul de ce ratio ne tient pas compte ;
- Un taux de 2,2 % pour l'indicateur relatif à la marge de manœuvre dégagée annuellement pour investir, supérieur aux seuils ministériels de vigilance et d'alerte.



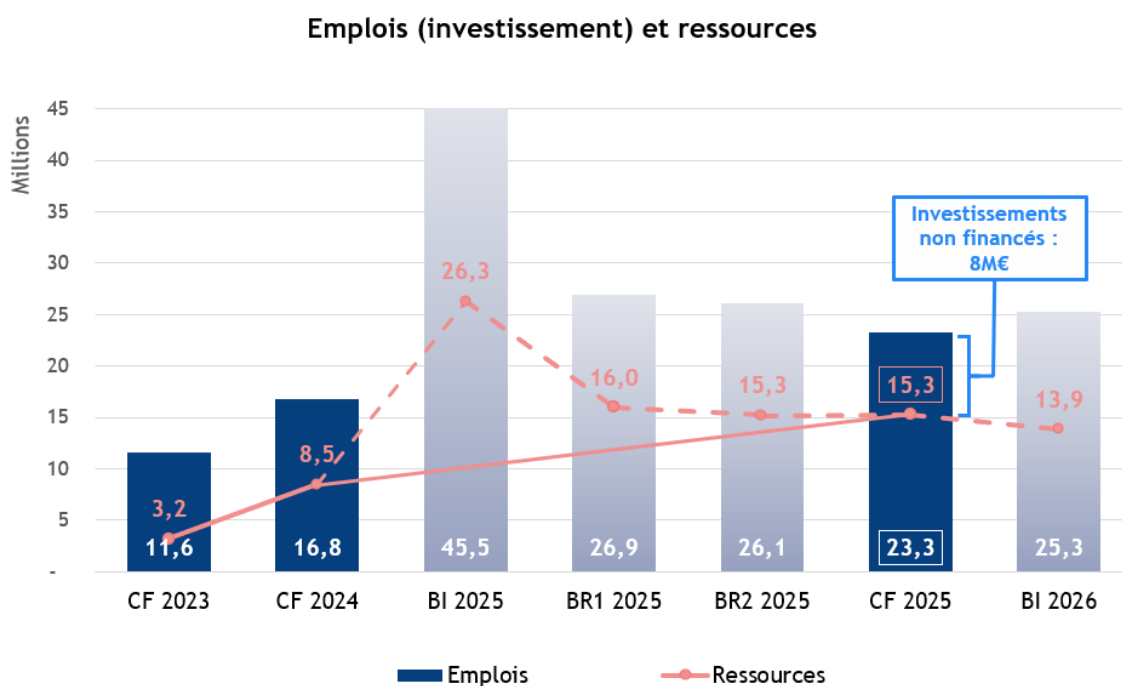
En tout état de cause, ces ratios traduisent une situation légèrement améliorée par rapport au CF 2024.

3.1.4. Investissements (emplois) et ressources

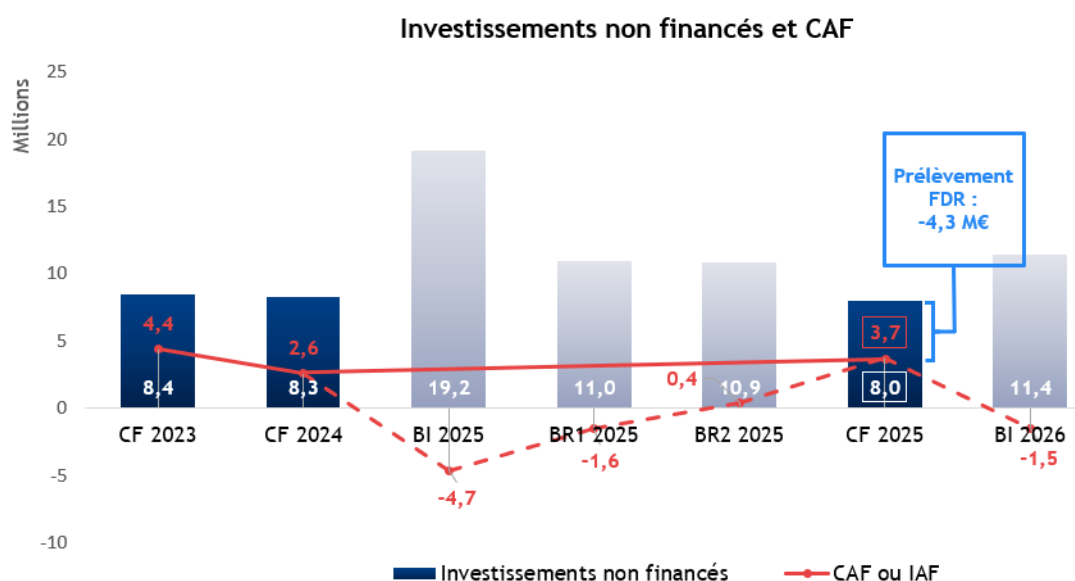
Les investissements (emplois) de l'exercice 2025 s'établissent à 23,3 M€, soit un montant supérieur de 6,5 M€ à celui constaté en 2024. Comme en comptabilité budgétaire pour les dépenses d'investissement, ce niveau s'explique principalement par l'avancée des travaux réalisés sur l'opération La Ruche.

Ces emplois sont financés à hauteur de 15,3 M€ par des ressources d'investissement, dont 1,1 M€ issu de financements de l'actif par l'État et 11,1 M€ issus de financements en provenance d'autres tiers (Région Auvergne Rhône Alpes notamment). Par rapport aux dernières prévisions de l'exercice, les écarts constatés résultent d'un changement de méthode de valorisation des financements à recevoir pour La Ruche, opéré en lien avec les commissaires aux comptes de l'établissement, et détaillé dans l'annexe du CF 2025.

Par ailleurs, 3,1 M€ de ressources, non anticipées au stade du BR2 2025, sont liées à des écritures de régularisation ayant conduit à effectuer des corrections de comptabilisations réalisées sur les exercices antérieurs. Ces écritures, effectuées au cours de la clôture de l'exercice 2025, présentent un impact seulement sur le fonds de roulement de l'exercice. Détaillées dans l'annexe jointe au CF 2025, elles portent sur le périmètre des produits issus de la formation continue et des droits universitaires.



Au niveau global, ces ressources permettent de couvrir 65,7 % des investissements réalisés, et laissent un niveau d'emplois non financés par des tiers de près de 8 M€. Le niveau de CAF permet cependant d'en couvrir 3,7 M€, réduisant ainsi le montant du prélèvement effectué sur le fonds de roulement de l'Université à 4,3 M€.



3.1.5. Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie

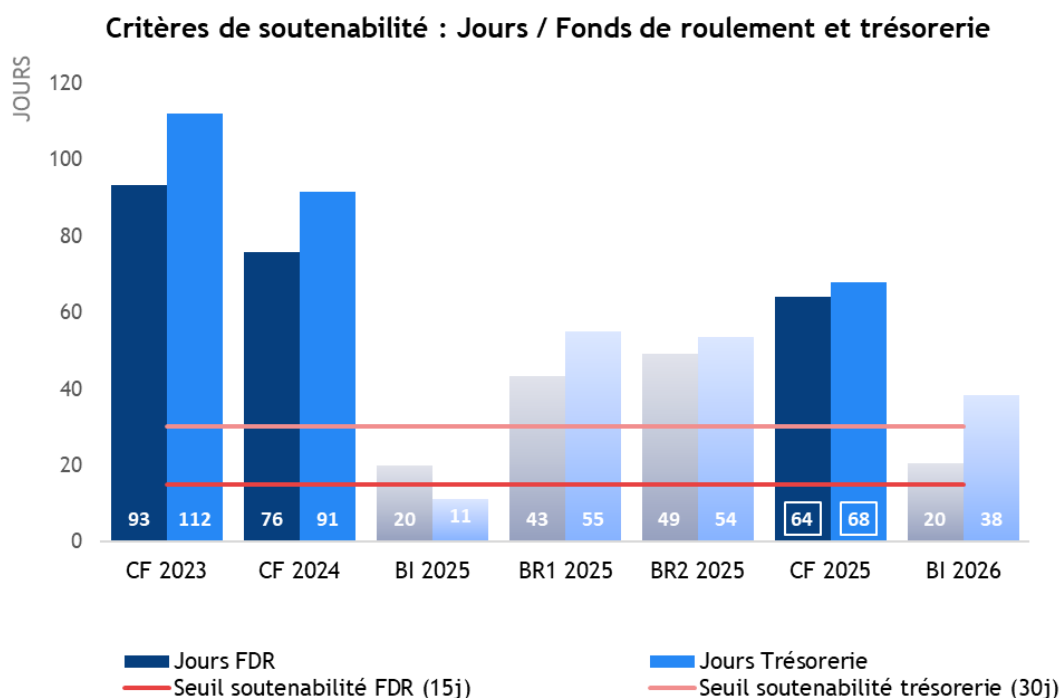
Le **fonds de roulement** (FDR) constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement autrement appelés besoins en fonds de roulement. En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagés au cours du temps. Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

La **trésorerie** correspond aux liquidités dont l'établissement dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement. En terme comptable, c'est la différence entre le fonds de roulement de la structure et son besoin en fonds de roulement.

La trésorerie est évaluée à sa capacité à répondre à un besoin de financement mesuré en jours de dépenses décaissables de fonctionnement. Une dégradation de cet indicateur pourrait conduire l'établissement à ne plus être en mesure de répondre à ses obligations.

L'exercice 2025 se traduit par un nouveau prélèvement effectué sur le **FDR** de l'Université, à hauteur de 4,3 M€ (après un prélèvement de 5,7 M€ en 2024 et de 4 M€ en 2023). Au 31 décembre 2025, le FDR s'établit ainsi à un niveau de 29,1 M€, représentant 64 jours de charges de fonctionnement décaissables, soit un niveau largement supérieur au seuil de soutenabilité fixé par l'arrêté du 5 décembre 2024 précité, fixé à 15 jours.

De même, bien que prélevée de 9,4 M€, la **trésorerie** de l'établissement demeure de 30,8 M€ au 31 décembre 2025, soit un niveau de 68 jours de fonctionnement également bien supérieur au seuil de soutenabilité ministériel, fixé à 30 jours.



Ces niveaux pourront toutefois être analysés au cours des prochaines semaines, afin de définir la part réellement libre d'emplois, c'est-à-dire non gagée au 31 décembre, du fonds de roulement et de la trésorerie de l'Université.

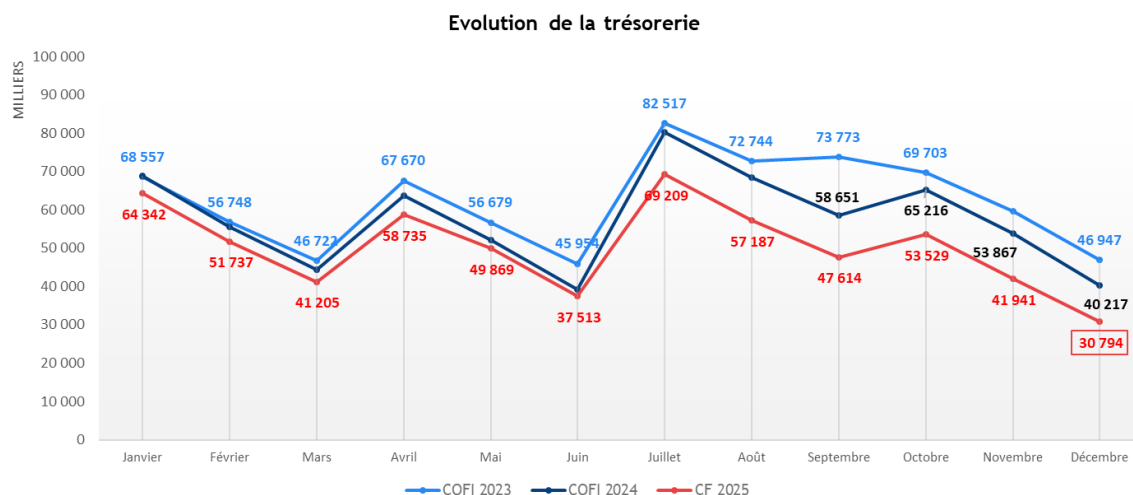
Enfin, en perspective des niveaux de la trésorerie et du FDR, le niveau du besoin en fonds de roulement (BFR) s'élève à - 1,7 M€, soit un positionnement assez habituel pour un EPSCP. Par ailleurs, la variation du BFR, qui reflète l'écart dans le bilan entre les créances et les dettes d'exploitation de l'établissement, s'élève à 5,2 M€ (1,1 M€ au CF 2024).

3.2. Plan de trésorerie



La bonne appréhension de la trésorerie permet d'ajuster les financements aux besoins de décaissement, d'éviter la constitution de disponibilités superflues ou à l'inverse des tensions sur la trésorerie.

Le CF 2025 affiche une variation négative de la trésorerie de 9,4 M€, dont 7,1 M€ au titre du déficit budgétaire.



Ainsi que l'illustre le plan de trésorerie, l'exécution 2025 a pu se dérouler comme les années précédentes, sans tension sur le niveau de trésorerie disponible mensuellement.

3.3. Tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Les **recettes sont globalisées par principe** : elles n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Les **recettes fléchées** constituent ainsi une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Elles font par ailleurs l'objet d'un suivi spécifique dès leur commencement et jusqu'à leur achèvement.

Le tableau n° 8 de la liasse budgétaire permet le suivi des **opérations liées aux recettes fléchées** en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements attendus ainsi que la réalisation et la prévision des dépenses afférentes. Son objectif principal est la mise en exergue des déséquilibres que ces opérations pourraient engendrer sur le solde budgétaire et donc la trésorerie de l'établissement.

Pour mémoire, le conseil d'administration de l'Université a approuvé par délibération du 31 mai 2024 quatre critères cumulatifs permettant de qualifier les opérations sur recettes fléchées :

- Action précise et ciblée ;
- Existence d'un engagement formalisé vis-à-vis d'un tiers financeur, auprès duquel une justification financière de consommation des crédits conditionne le versement de la recette ;
- Echancier de réalisation des recettes et des dépenses induisant un décalage de trésorerie sur un ou plusieurs exercices civils ;
- Montant total de l'opération supérieur ou égal à 500 000 €.

Le périmètre des recettes fléchées recouvre donc les opérations financières substantielles de l'Université également suivies dans le cadre des opérations pluriannuelles, au premier rang desquelles l'opération La Ruche, celles réalisées dans le cadre de l'appel à projets « Gains énergétiques rapides » (GER) ou encore, depuis 2024, le projet Bauhaus4EU.

En 2025, 19,9 M€ de dépenses ont été effectuées au titre de ces opérations, dont 18,5 M€ au titre des travaux de l'opération La Ruche. Le solde des opérations réalisées sur recettes fléchées est largement déficitaire pour 2025, puisque 11,5 M€ de financements ont été encaissés sur l'exercice, dont 8,9 M€ de financements au titre de La Ruche.

Il en résulte donc un prélèvement sur la trésorerie fléchée à hauteur de 8,4 M€.

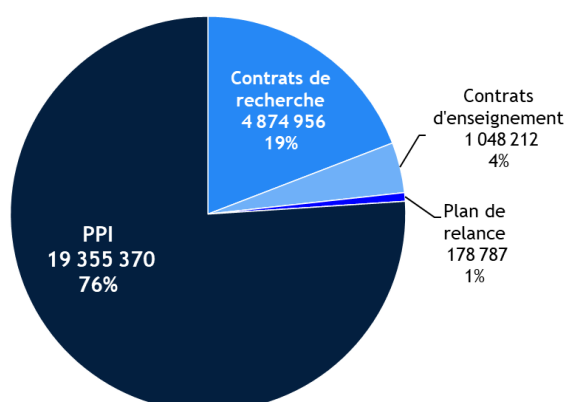
3.4. Tableaux relatifs aux opérations pluriannuelles



Les tableaux relatifs aux opérations pluriannuelles n'ont pas vocation à recenser l'ensemble des engagements juridiques prévus dans le tableau des autorisations budgétaires. Ils ciblent les opérations pluriannuelles significatives d'un point de vue financier (en dépenses et/ou recettes) et permettent, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

Les opérations pluriannuelles suivies dans le cadre de la liasse budgétaire se répartissent entre quatre catégories :

CF 2025 - Répartition des CP relatifs aux opérations pluriannuelles



- Les opérations immobilières inscrites au PPI de l'établissement, qui, avec un volume de 19,4 M€, présentent un poids prédominant. Elles représentent 76 % des CP consommés au titre des opérations pluriannuelles en 2025 ;
- Les contrats de recherche, dont le volume financier de 4,9 M€, en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent, représente en 2025 19 % des CP consommés sur les opérations pluriannuelles ;
- Les contrats d'enseignement, qui mobilisent un peu plus d'1 M€ en 2025 (1,3 M€ en 2024) ;
- Enfin, les opérations conduites dans le cadre du Plan de relance, amorcées en 2023 et achevées en 2025 avec l'installation des panneaux photovoltaïques destinés à l'autoproduction d'électricité sur La Ruche.

En 2025, l'exécution de ces opérations a conduit à consommer des CP à hauteur de de 25,5 M€, et à constater des recettes budgétaires à hauteur de 17,6 M€. Ces opérations présentent donc un impact négatif sur le solde budgétaire de l'exercice 2025 à hauteur de - 7,8 M€.

A l'échelle pluriannuelle, elles représentent un volume financier total de 125,4 M€ (dont 59,2 M€ pour les travaux de La Ruche), financés par des tiers à hauteur de 74 % - le reste relevant d'un autofinancement de l'établissement.

Si ces opérations conduisent, dès l'année 2025, à une mobilisation très conséquente de la trésorerie de l'Université, le solde budgétaire prévisionnel de ces opérations

pour les exercices 2026 et suivants, de près de 16,1 M€, demeure toutefois absorbable au regard du niveau de la trésorerie constatée au 31 décembre 2025.

3.5. Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Ce tableau a pour objet de rassembler tous **les agrégats significatifs** de comptabilité budgétaire et de comptabilité générale issus des différents autres tableaux de la liasse budgétaire. Il constitue un des vecteurs essentiels de l'analyse de la **soutenabilité budgétaire** et doit permettre aux tutelles et à l'autorité chargée du contrôle de disposer d'une information complète sur la santé financière de l'organisme.



Il matérialise et explique les écarts entre la variation du fonds de roulement (haut de bilan, création de richesse potentielle) et le solde budgétaire (bas de bilan, création de trésorerie effective hors opérations non budgétaires). Ces éléments permettent d'analyser la formation du BFR liée aux opérations non budgétaires. Il évalue par ailleurs les **restes à payer (RAP)**, qui permettent d'appréhender la soutenabilité sur le moyen et le long terme puisqu'ils représentent un montant de décaissements à venir incontournable, correspondant à la somme des CP restant à mobiliser. Les RAP peuvent ainsi s'apparenter à de la « quasi-dette » et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Les écarts entre comptabilité budgétaire et comptabilité générale proviennent de quatre natures d'opérations :

- Des opérations ayant donné lieu à encaissement ou décaissement mais dont le fait générateur ne se situe pas sur l'exercice et qui sont de ce fait retraitées en comptabilité générale : charges constatées d'avance ou à payer, produits constatés d'avance ou à recevoir ;
- Des opérations inscrites en comptabilité générale mais non budgétaires car ne donnant pas lieu à mouvement de trésorerie, les dotations aux amortissements et leur corollaire en recette, la quote-part de subvention reprise au résultat, les provisions et reprises sur provisions, certaines annulations de charges ou produits sur exercices antérieurs... ;
- Des opérations budgétaires et comptables ayant des faits générateurs sur des exercices différents : restes à recouvrer sur produits de l'exercice, recouvrements au titre d'exercices antérieurs, factures de l'exercice non soldées au 31 décembre ou paiement de factures de l'exercice précédent ;
- Enfin, les opérations d'investissement qui figurent dans le solde budgétaire mais pas dans le résultat comptable.

Le retraitement de ces opérations permet de passer du résultat comptable au solde budgétaire et inversement.

Le tableau de synthèse budgétaire et comptable présenté pour l'exercice 2025 reprend l'ensemble des éléments présentés ci-dessus et ceux commentés dans l'annexe du CF 2025.

3.6. Principaux indicateurs financiers



La synthèse ci-dessous récapitule les principaux indicateurs financiers mobilisés pour apprécier la soutenabilité budgétaire et la solidité de la situation financière des EPSCP.

Les cadres rouges permettent d'identifier les trois critères de soutenabilité budgétaire fixés par la réglementation applicable aux EPSCP.

Les valeurs sont affectées d'un code couleur selon qu'elles se situent en deçà des seuils ministériels en vigueur (en vert), qu'elles relèvent d'une alerte (en rouge) ou qu'elles appellent à la vigilance (en orange).

Indicateurs	Calcul	Seuils ministériels	CF 2023	CF 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	CF 2025
Equilibre financier								
Taux de déficit	Résultat / Total des produits	Vigilance : entre 0 et 2 % Alerte : inférieur à 0%	-0,5%	-1,0%	-4,8%	-2,9%	-1,9%	-0,3%
CAF/IAF	Produits encaissables - Charges décaissables	Alerte : inférieur à 0	4,4 M€	2,6 M€	-4,7 M€	-1,6 M€	0,4 M€	3,7 M€
Marge de manœuvre dégagée annuellement pour investir	CAF / Produits encaissables	Vigilance si 1% > taux > 0,5% Alerte si 0,5% > taux	2,8%	1,6%	-2,8%	-0,9%	0,2%	2,2%
Cycle d'exploitation								
FDR en nombre de jours	(FDR/CP hors investissement) x 360	Critère de soutenabilité : > 15 jours	93,1	75,8	19,8	43,4	49,1	64,2
Trésorerie en nombre de jours	(Trésorerie/CP hors investissement) x 360	Critère de soutenabilité : > 30 jours	112,1	91,4	11,2	54,9	53,6	68,0
BFR	Actif circulant - Dettes circulantes		-7,9 M€	-6,9 M€	4,1 M€	-5,5 M€	-2,1 M€	-1,7 M€
Financement de l'activité								
Equilibre économique	Charges décaissables / Produits encaissables	Vigilance : 100% > taux > 98%. Alerte : taux > à 100%	97,2%	98,4%	102,8%	100,9%	99,8%	97,8%
Poids des charges de personnel	Charges de personnel / Produits encaissables	Critère de soutenabilité : < à 85 %	84,3%	85,6%	88,0%	86,4%	86,4%	86,0%
Poids des charges de fonctionnement décaissables	Charges de fonct. décaissables / Produits encaissables		12,9%	12,8%	14,8%	14,6%	13,3%	11,7%
Poids des ressources propres	Ressources propres / Produits encaissables	Vigilance : entre 15% et 13% Alerte : taux < à 13%	16,8%	18,2%	21,0%	21,1%	19,5%	18,8%
Investissements								
Poids DAP sur les charges de fonct. décaissables	DAP / Charges de fonctionnement décaissables		60,8%	56,4%	46,8%	46,4%	51,7%	58,1%
Auto financement des investissements	CAF / Investissements (emplois)	Vigilance : 30% > taux > 20% Alerte : taux < 20 %	38,1%	15,4%	-10,3%	-5,8%	1,6%	15,9%
Indicateurs budgétaires								
Poids relatif des RAP	Stock de RAP / (CP de personnel + CP d'investissement)		158,3%	126,5%	16,2%	53,3%	45,3%	42,6%
Poids relatif des dépenses de personnel	CP de personnel / (CP de personnel + CP de fonctionnement)		88,6%	88,9%	86,5%	86,4%	87,5%	89,3%
Poids des recettes propres	Recettes propres / Recettes budgétaires		11,5%	11,8%	11,6%	11,4%	11,9%	12,5%

4. Impact financier du COMP

La mise en œuvre du COMP, telle que prévue dans le cadre des circulaires des 22 mars 2023 et 5 octobre 2023, implique un suivi de l'utilisation des crédits alloués au titre de ce dispositif par le Ministère et les services du rectorat.

Pour mémoire, 3,2 M€ ont été notifiés à l'Université dont :

- 50 %, soit 1,6 M€, ont été reçus dans le cadre de la SCSP 2024 ;
- 30 %, soit 963 k€, ont été reçus dans le cadre de la SCSP 2025 ;
- 20 %, soit 642 k€, resteront à percevoir sous réserve que l'atteinte des objectifs fixés dans le COMP soit bien constatée par le Ministère et les services du rectorat. Dans l'attente, conformément aux directives transmises par le contrôleur budgétaire de l'établissement, cette somme n'a pas encore été budgétée.

Le détail des consommations de l'exercice 2025 et les niveaux d'exécution constatés, proches des prévisions budgétaires, traduisent la forte impulsion donnée au cours des mois écoulés à la poursuite des objectifs contractualisés avec l'État.

		BI 2025		BR1 2025		BR2 2025		CF 2025	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
OBJECTIF 1 : FORMATION	MS	458 166	458 166	458 166	458 166	458 166	458 166	320 708	320 708
	F	0	0	0	0	0	0	0	0
	I	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	458 166	458 166	458 166	458 166	458 166	458 166	320 708	320 708
OBJECTIF 2 : RECHERCHE	MS	421 000	421 000	421 000	421 000	421 000	421 000	295 948	295 948
	F	101 000	101 000	101 000	101 000	1 000	1 000	2 005	1 270
	I	298 000	298 000	298 000	298 000	280 000	0	253 131	0
	TOTAL	820 000	820 000	820 000	820 000	702 000	422 000	551 084	297 217
OBJECTIF 3 : TEDS	MS	265 440	265 440	265 440	265 440	265 440	265 440	300 605	300 605
	F	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	216 851	181 629
	I	0	0	0	0	147 825	213 654	500 899	655 615
	TOTAL	415 440	415 440	415 440	415 440	563 265	629 094	1 018 355	1 137 849
OBJECTIF 4 : BIEN-ETRE & REUSSITE DES ETUDIANTS	MS	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	111 435	111 435
	F	60 937	60 937	60 937	60 937	17 437	17 437	0	0
	I	10 217	10 217	10 217	10 217	10 217	10 217	0	0
	TOTAL	161 154	161 154	161 154	161 154	117 654	117 654	111 435	111 435
OBJECTIF 5 : GESTION ET PILOTAGE	MS	283 000	283 000	283 000	283 000	283 000	283 000	233 595	233 595
	F	383 000	383 000	383 000	383 000	383 000	383 000	253 110	173 757
	I	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	666 000	666 000	666 000	666 000	666 000	666 000	486 705	407 352
OBJECTIF 6 : UNIVERSITE ET SOCIETE	MS	222 690	222 690	222 690	222 690	222 690	222 690	162 122	162 122
	F	43 250	43 250	43 250	43 250	18 250	23 374	16 778	21 902
	I	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	265 940	265 940	265 940	265 940	240 940	246 064	178 900	184 024
		MS	1 740 296	1 740 296	1 740 296	1 740 296	1 740 296	1 424 413	1 424 413
		F	738 187	738 187	738 187	569 687	574 811	488 744	378 557
		I	308 217	308 217	308 217	438 042	223 871	754 030	655 615
		TOTAL COMP	2 786 700	2 786 700	2 786 700	2 748 025	2 538 978	2 667 187	2 458 585

Ainsi, en 2025, 2,7 M€ d'AE et 2,5 M€ de CP ont été consommés au titre de la mise en œuvre du COMP. 963 k€ ayant été versés par l'État dans le cadre de la SCSP 2025 allouée à l'établissement, la mise en œuvre du COMP contribue en conséquence à hauteur de 1,5 M€ au déficit du solde budgétaire de l'exercice 2025.

L'exécution en comptabilité générale ne présente pas d'écart notable avec la comptabilité budgétaire sur ces opérations. En 2025, la mise en œuvre du COMP a donc présenté un impact négatif de près de 840 k€ sur le résultat de l'exercice, et de 1,5 M€ sur le fonds de roulement de l'établissement.

5. Annexes

1. **Tableau 1 des autorisations d'emploi (pour vote)**
2. **Tableau 2 des autorisations budgétaires (pour vote)**
3. Tableau 3 des dépenses par destination et des recettes par origine
4. **Tableau 4 d'équilibre financier (pour vote)**
5. Tableau 5 des opérations pour le compte de tiers
6. **Tableau 6 de situation patrimoniale (pour vote)**
7. Tableau 7 de plan de trésorerie
8. Tableau 8 des opérations sur recettes fléchées
9. **Tableau 9 agrégé des opérations pluriannuelles (pour vote)**
10. Tableau 10 détaillé des opérations pluriannuelles
11. Tableau 11 de synthèse budgétaire et comptable
12. DPGEC 1,2 & 3

